

20

Rapport d'activités



25



PETR
Pays Lauragais



Cofinancé par
l'Union européenne



SOMMAIRE

1.CONTEXTE ET GOUVERNANCE

FICHE D'IDENTITÉ	4
INSTANCES DU PETR	5
LE CODEV	6
LES RÉSEAUX, PARTENARIATS & COOPÉRATION	8



Forum Culturel – octobre 2025

2.COMPETENCES ET ACTIONS 14

URBANISME, AMENAGEMENT (SCOT)	15
PLANIFICATION ECOLOGIQUE (PCAET)	18
MISSIONS DE DEVELOPPEMENT	
• TRANSITION ECOLOGIQUE	24
• TOURISME	31
• CULTURE	35
CONTRACTUALISATIONS	38
GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS	42

3.FONCTIONNEMENT INTERNE 45

FINANCES	45
EQUIPE ADMINISTRATIVE	47
FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN	49
COMMUNICATION	49



Séminaire interservices PETR-CC-Communes– juillet 2025

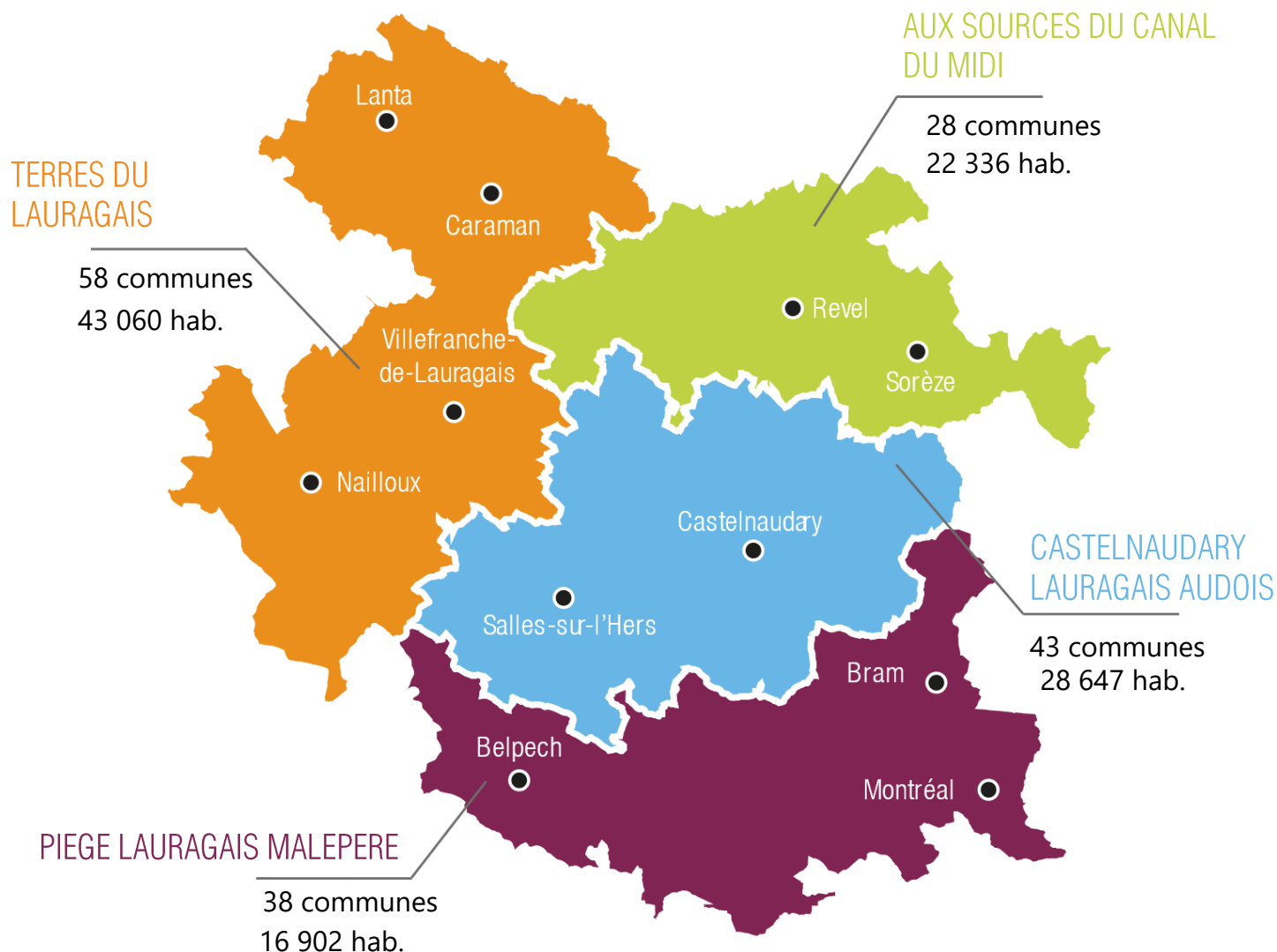


Rencontres nationales des SCoT - Arcachon– juin 2025 FédéSCoT©

LE CONTEXTE ET LA GOUVERNANCE

Fiche d'identité

Le territoire du PETR du Pays Lauragais



Population totale en vigueur au 1er janvier 2025 (INSEE RGP 2022)

Chiffres clés 2025



110 945
habitants



4 communautés
de communes



3 Départements
Aude
Haute-Garonne
Tarn



167
communes



1 région
Occitanie



1 PNR
Haut-Languedoc
(sur 5 communes du Pays Lauragais)

1 927 km²

78 % d'espaces agricoles
14 % d'espaces naturels
8 % d'espaces artificialisés

LE CONTEXTE ET LA GOUVERNANCE

Les instances du PETR



Présidé par Gilbert HEBRARD

Cette année 2025 s'inscrit dans la continuité des actions définies dans le cadre du projet de territoire validé à l'unanimité en 2015, ajustées chaque année au regard des nouveaux besoins. La transversalité des missions de planification (SCoT et PCAET) et de développement territorial (tourisme et culture) a été renforcée, avec des travaux partagés au sein des commissions de travail dédiées.

Les élus ont été mobilisés lors de diverses instances décisionnelles et de concertation :

Les instances du PETR :

- 4 réunions du Comité Syndical donnant lieu à 47 délibérations
- 13 réunions du Bureau Syndical donnant lieu à 14 délibérations
- Commissions de travail :
 - 2 commissions tourisme
 - 4 commissions culture
 - 14 commissions urbanisme/transition écologique
 - 2 commissions finances



*Repas agents / présidents et co-présidents de commissions
Castelnaudary – janvier 2025*

Les instances du GAL :

- 6 comités de programmation du GAL
- Comités techniques :
 - 2 comités techniques culture
 - 3 comités techniques tourisme
 - 4 comités techniques transition écologique
- 2 réunions du groupe de travail communication



Comité de programmation GAL – 01 octobre 2025 - Roumens

Les instances associées

- 1 réunion du CODEV en plénière, et plusieurs réunions des groupes de travail
- 2 conférences des maires
- 8 conférences des Présidents



Conférence des maires – 26 juin 2025 - présentation des enjeux supra territoriaux par la DDT 31

LE CONTEXTE ET LA GOUVERNANCE

Le CODEV : COnceil de DEVeloppement

La participation citoyenne

Le Conseil de développement (CODEV) est une instance de concertation, de participation et d'échanges, composée de citoyen.ne.s investi.e.s dans la vie locale et désirant s'impliquer dans le devenir de leur territoire.

Le CODEV est consulté sur les principales orientations du PETR, donne son avis ou peut être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Il peut se saisir de toute question qui lui paraîtrait d'intérêt territorial. Il est ainsi force de proposition et apporte une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.

La mandature élue en 2020 a souhaité renforcer la participation au sein du CODEV du PETR et a fait évoluer les statuts du PETR en ce sens.

Deux groupes de travail en action

Groupe « Révision du SCoT et adaptation au changement climatique »

Le CODEV-Pays Lauragais a organisé 3 ateliers participatifs répartis sur le territoire en début d'année autour de thèmes liés à la révision en cours du SCoT Air Energie Climat (AEC). Au total, une cinquantaine de personnes ont pu s'y exprimer dans une ambiance conviviale.

- Sujets abordés en 5 thèmes : Organisation spatiale – Mobilité / Activités économiques hors agriculture / Agriculture – Alimentation / Vie sociale et culturelle – Soins / Environnement
- Pour chaque thème, approche en 2 temps : Quel serait l'idéal en 2050 pour notre territoire ? Comment y parvenir ?

L'objectif de ces ateliers n'était pas d'aborder de manière exhaustive tout ce qui concerne le SCoT AEC, mais bien de faire s'exprimer des habitants impliqués dans leur territoire sur leurs préoccupations majeures, leurs sujets prioritaires, c'est-à-dire où il paraît le plus nécessaire d'agir pour le « bien-vivre » dans ce territoire en 2050.

Ces ateliers ont fait l'objet d'une synthèse qui a été transmise aux élus du PETR et qui a servi de point d'appui à la réflexion menée par les membres du CODEV.

Ces derniers ont participé aux commissions et réunions de travail mises en œuvre dans le cadre du fonctionnement du PETR concernant la révision du SCoT AEC. Le CODEV a pu ainsi transmettre nombre de propositions qui ont été largement prises en compte.

Ateliers participatifs
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS LAURAGAIS

Quel serait votre Lauragais idéal en 2050 ?
"Apéro-bouffe" de pays fourni

JEUDI 27 FÉVRIER 19H-21H30	Salle des fêtes de Fendeille Parc sur la droite à l'entrée de Fendeille en venant de Castelnaudary
MERCREDI 05 MARS 19H-21H30	Salle du Conseil Municipal Mairie de Revel
JEUDI 06 MARS 19H-21H30	Salle de réunion de la Camave 22 chemin de la Camave Villefranche-de-Lauragais

PETR Pays Lauragais
Inscription nécessaire en indiquant la date de l'atelier :
codevpayslauragais@gmail.com

Le groupe Culture

Les PETR sont chargés d'élaborer un projet de territoire, projet d'aménagement et de développement économique, écologique, social et culturel. Il tient particulièrement à cœur au CODEV que cette dimension culturelle soit pleinement prise en compte.

C'est pourquoi, avec la même approche que celle des ateliers participatifs concernant la révision du SCoT AEC, le CODEV a souhaité organiser en octobre un **2ème forum culturel** pour réunir les acteurs culturels du territoire afin qu'ils soient force de proposition.

Il s'agissait, dans un contexte où le secteur culturel est on ne peut plus malmené, de mettre l'accent sur les propositions de nouvelles dynamiques à trouver dans ce contexte et de voir quel rôle pouvait y jouer le PETR à l'échelle de notre territoire : par quels moyens, comment s'y prendre pour continuer à exister, pour se réinventer ?

Le 4 octobre 2025, au Théâtre des 3 Ponts de Castelnaudary, 70 participants ont eu des échanges créatifs et engagés, ce qui a pu aboutir à des propositions et des pistes de travail : le PETR a été reconnu comme une instance de référence à une échelle territoriale stratégique. Il a été identifié comme devant être un animateur de réseau qui accompagne, contribue à structurer, impulse et assure des fonctions de coopération/mutualisation.

Un compte-rendu de ces débats et propositions a été présenté aux élus du PETR et une synthèse est diffusée début 2026.



Second Forum Culturel à l'initiative du Conseil de Développement du PETR – 4 octobre 2025



La vidéo de restitution



La synthèse du Forum

Par ailleurs,

Une réflexion concernant le groupe « **apéros de pays** » qui existait précédemment a abouti à la mise en pause de ce groupe en lien avec la nécessité de revoir la logistique pour le faire fonctionner, actuellement trop énergivore, et d'une ingénierie mise à disposition par le PETR pour accompagner la démarche.

De même, la participation aux initiatives **InterCoDev** au sein de la coordination régionale des conseils de développement d'Occitanie a été aussi mise en pause du fait de l'implication qu'elle nécessitait.



Enfin,

Les membres du CODEV tiennent à souligner la **qualité des liens** avec les élus et l'équipe technique du PETR, qui leur transmettent les informations, leur donnent les moyens financiers et matériels de fonctionner, les font participer aux commissions et groupes de travail, et sont ouverts à leurs propositions ... ce qui est loin d'être le cas partout.

LE CONTEXTE ET LA GOUVERNANCE

Les réseaux, partenariats & coopérations

Le PETR et le GAL, moteurs d'une dynamique de réseau

En interne : Un renforcement de l'articulation PETR/Communautés de communes membres avec une animation régulière de la conférence des Présidents et du réseau des DGS en parallèle (8 conférences des Présidents & 8 réunions du réseau des DGS en 2025), réseau des OTI, réseau des moulins du Lauragais, réseau des acteurs culturels, réseau des chargés de communication, et des chargés de transition écologique, aménagement et en charge des contrats locaux de santé.

3^{ème} édition du séminaire inter PETR / communautés de communes



Le 3 juillet 2025, à l'initiative du PETR du Pays Lauragais, et pour la troisième année consécutive, des agents des 4 communautés de communes du territoire et ceux du PETR se sont retrouvés le temps d'une journée d'échanges et de cohésion.

Pour cette édition, les invitations ont été élargies aux DGS des 5 pôles majeurs du territoire et leurs agents en charge de l'aménagement du territoire.

Ce moment convivial a, de nouveau, permis de renforcer les partenariats, créer du lien et partager des pratiques de travail entre les agents du territoire.

Une large partie de ces rencontres a été dédiée à la préparation du bilan des actions du PETR réalisées depuis 2015 et à l'identification de besoins communs pouvant donner lieu à des projets mutualisés à proposer aux élus entrants.

Les animations de cette journée ont été organisées par le domaine de Camboyer à Montferrand, avec l'appui de l'association Ecodiv.



Rencontres inter-services au domaine de Camboyer à Montferrand



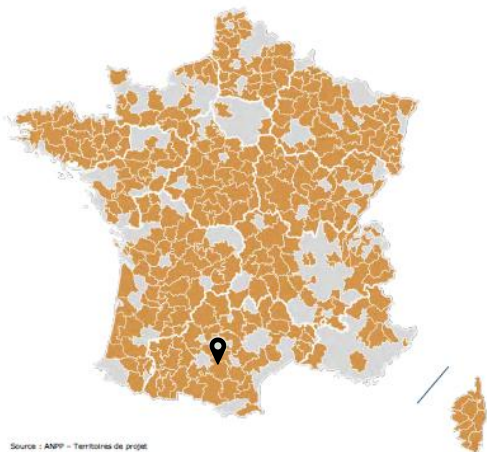
En externe :

Réseau des PETR d'Occitanie et Nationaux via l'ANPP, Réseau SCoT via la FédéSCOT, Réseau des GAL, réunions Inter-DDT...

Conventionnements avec la Région Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le PNR du Haut-Languedoc, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, les Espaces Info Energie, le Syndicat d'Energie audois.

Un travail partenarial avec les autres PETR d'Occitanie

Afin de partager leurs enjeux et actualités communs, les directeurs des PETR d'Occitanie se sont constitués en réseau et se réunissent régulièrement. En 2025, le PETR du Pays Lauragais a pu participer à 3 d'entre elles, dont 1 organisée par le PETR du Pays Lauragais.



Panorama 2025 des PETR et Pays, ANPP



Réseau des Directeurs de PETR réuni à Céret le 4/11/25 et accueilli dans le Lauragais le 8/07/25 en partenariat avec Cap Ganguise

Club direct ANPP

Le PETR est adhérent à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays-ANPP. Cette association assure une triple mission de représentation auprès des pouvoirs publics et acteurs privés, d'animation du réseau et d'accompagnement de ses adhérents. Au 1^{er} janvier 2025, le territoire national est structuré par 268 Territoires de projet (Pays, Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux). Ils couvrent 62% du territoire métropolitain et concernent 47% de la population française.

Sylvie Forestier, Directrice du PETR, est référente régionale Occitanie pour l'ANPP. Plusieurs échanges du club direct se sont tenus en 2025. Le PETR a participé à une réunion en présentiel le 20/03/25 à Paris dans les locaux de l'association des Régions de France, qui portait notamment sur les actualités nationales et Européennes.

Trois agents du PETR ont participé aux rencontres techniques nationales à Morlaix en juin 2025 sur le thème de l'intelligence artificielle.

Le PETR s'y est vu remettre le trophée de l'innovation pour son engagement dans la structuration des politiques de développement maîtrisé des énergies renouvelables.



Trophée de l'innovation ANPP 2025

Catégorie Transition écologique



Rencontres techniques des Pôles et des Pays 2025 ©PAYS DE MORLAIX



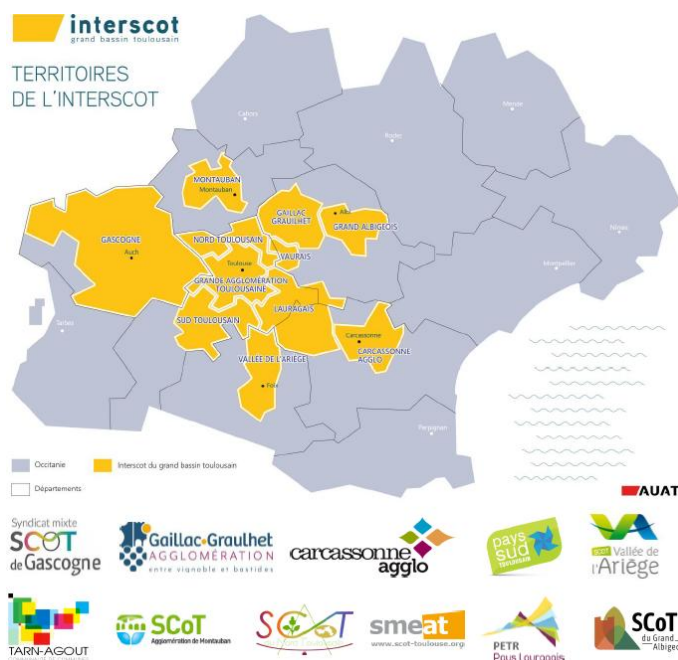
LE PETR siège aux instances supra-territoriales :

InterScot

L'InterScot est une démarche volontaire de 11 territoires du grand bassin toulousain couverts par des Schémas de COhérence Territoriale (SCoT). D'abord sous format de GIP, puis de conventionnement en 2023, le partenariat a évolué en 2024 via une adhésion du PETR à l'AUAT, renouvelée en 2025.

Le PETR a participé à 3 comités techniques et 1 séminaire élus sur la thématique des risques liés au changement climatique, sur le site de météo France, en 2025. L'équipe du PETR a également participé à la mission prospective "Notre demain" portée par l'AUAT, dont l'InterScot est partie prenante.

Le groupe de travail « chantiers métiers » agrivoltisme a été suivi techniquement par l'équipe du PETR (2 réunions à l'AUAT et une visite sur site).



Séminaire InterScot « développer une culture commune du risque » à Météo France



Présentation du projet prospectif « Notre demain - Mission 70 » à l'InterScot

Assemblée des territoires de la Région Occitanie

L'Assemblée des territoires de la Région Occitanie se dote d'une nouvelle organisation modifiant notamment ses membres. Le PETR y compte 2 représentants élus et 2 membres du CODEV.

Une rencontre sur l'Intelligence Artificielle s'est déroulée le 23 septembre 2025 et a rassemblé 114 personnes, dont 75 représentants élus ou agents des collectivités, et 13 représentants citoyens et 26 technicien.ne.s de la Région. Deux élus du PETR y ont participé.



Participation des représentants du Lauragais à l'assemblée des territoires de la Région de septembre 2025

COP régionales et départementales

La planification écologique est un plan d'actions mené par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) et qui rassemble individus, acteurs publics et privés autour d'un objectif commun : accélérer la transition écologique. Elle est coconstruite avec les territoires via l'organisation de COP locales. Après l'organisation de COP destinées à réduire, secteur par secteur, les impacts des activités humaines sur l'environnement, de nouvelles sessions, dédiées à l'adaptation au changement climatique, sont prévues pour le premier semestre 2026.

En 2025 et début 2026, le PETR a participé aux réunions préparatoires à ces « COP adaptation », organisées par les DDT(M) haut-garonnaises et Audoises.

L'objectif était de s'appuyer sur les connaissances de l'ingénierie locale, dans les territoires, pour préparer les contenus qui constitueront le socle de concertation déployé lors des COP de 2026.



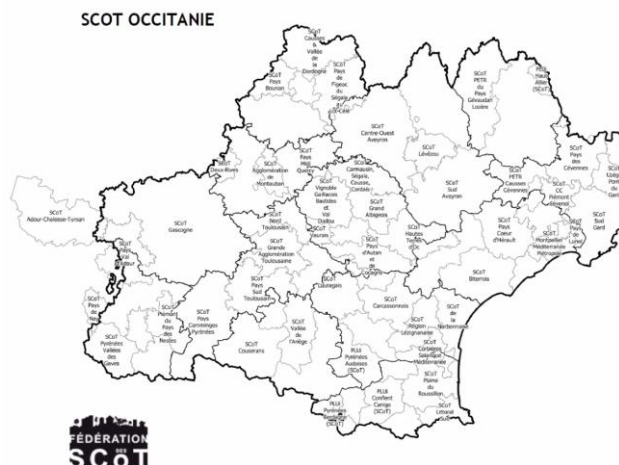
Planification écologique territoriale : les 4 étapes d'une COP régionale



Méthodologie de territorialisation de la planification écologique
(Source : SGPE)

Le PETR est adhérent à la fédération nationale des SCoT, bénéficiant ainsi de webinaires, retours d'expériences ou encore de conseils juridiques. Le PETR est en contact direct avec les délégués régionaux de la Fédération.

3 réunions auxquelles le PETR a participé ont permis en 2025 d'échanger sur les actualités juridiques et de discuter des modalités partagées de réponse dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées sur le Schéma régional « SRADDET ».



Rencontres nationales des SCoT

Une délégation de 4 élus et 2 techniciens du PETR a assisté aux 19^{èmes} rencontres nationales des SCoT à Arcachon sur le thème : « Adapter son développement aux capacités du territoire ». Ces rencontres ont permis de nombreux échanges autour, notamment, de l'accélération des risques, des nouveaux modes d'habiter, de la mobilité, ou encore des ressources. L'occasion aussi de renforcer l'interconnaissance avec certains territoires et de mutualiser les coûts de déplacements avec le PETR Vallée du Loir, et le SCoT du Pays Toulousain !



La délégation Lauragaise aux 19^{èmes} rencontres nationales des SCoT. © PETR et Fédération Nationale des SCoT



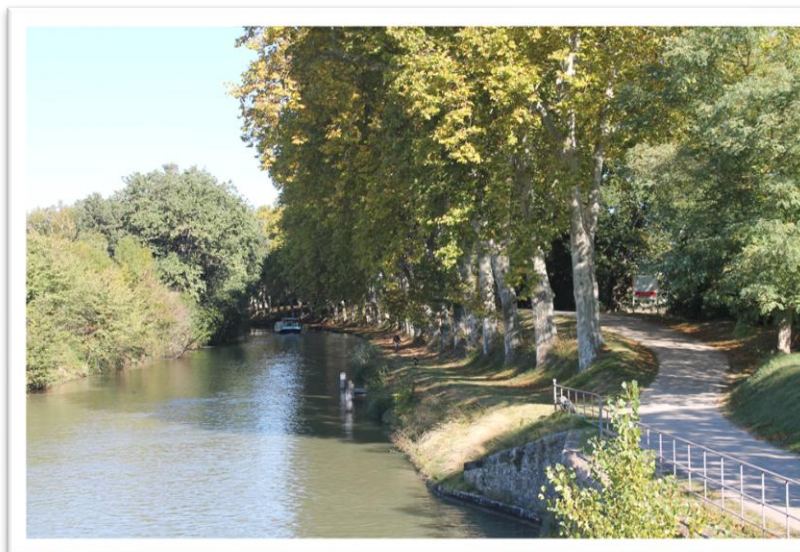
Comité Régional de l'Energie

Le PETR à travers Brice Asensio, co-président à la transition énergétique y représente les PETR d'Occitanie. Co-présidé par l'Etat et la Région, le CRE a été installé officiellement le 20 décembre 2023. Il a pour mission de rendre un avis sur la suffisance des Zones d'Accélération des ENR au regard des objectifs régionaux. Le PETR a d'ailleurs délibéré en juin 2023 en faveur d'une coordination de la stratégie ENR dans le cadre de la révision du SCOT. Le Comité Régional de l'Energie s'est réuni à 2 reprises en 2025 sous format de webinaires.

Canal du Midi



*Le Canal du Midi
depuis l'écluse de
Négra
©Sylvie Forestier*



Le PETR participe au comité de bien, au comité stratégique, ainsi qu'à la concertation menée dans le cadre du plan de gestion ou encore de l'élaboration du schéma d'interprétation du canal du Midi.

Dans ce cadre, un projet de coopération entre les GAL le long du canal du Midi a émergé pour accompagner les sites d'interprétation spécifique du canal du Midi, identifiés dans le schéma d'interprétation.

Le GAL des Terroirs du Lauragais, qui accompagne déjà la CCTDL et la CCPLM dans l'aménagement de ces sites, a proposé à la CCCLA et la CCSCM d'intégrer cette coopération, qui permet le financement à 80 % des études sur ces sites. La priorité a été donnée par ces communautés de communes à des sites d'interprétation de plus haut niveau. Aussi n'ont-elles pas souhaité s'inscrire dans cette démarche.

Le PETR, membre de diverses autres instances

- Représenté aux commissions locales de l'eau des SAGEs Hers mort Girou, Fresquel, à l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, du CESE 11, au GAL des Terroirs du Lauragais, à l'ATD 31
- Actionnaire de la SPL AREC Occitanie, participation de M. Petit aux conseils d'administration
- Interventions dans le cadre de sollicitations directes (ex : auprès d'étudiants par exemple)

Conférence de gouvernance ZAN

La loi d'ajustement du Zéro Artificialisation Nette de juillet 2023 a instauré une instance de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols à l'échelle régionale. M. Ferret, co-président à l'urbanisme du PETR y siège, parmi le collège des 5 territoires porteurs de SCOT, représentant ainsi les territoires de SCOT périurbains de la région. La conférence de gouvernance ZAN ne s'est pas réunie en 2025.

SITE **PILIER** POUR
L'INTERPRETATION



SITE D'INTERPRETATION
GLOBALE



SITE D'INTERPRETATION
SPECIFIQUE



SITE D'INTERPRETATION
PERIPHERIQUE



SITE D'INTERPRETATION
PAYSAGERE



COMPETENCES ET ACTIONS

Les compétences et missions du PETR



Au service d'un projet de territoire

Le PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les 4 communautés de communes qui le composent. Il définit les conditions d'un développement économique, écologique, social, touristique et culturel et les actions associées. Ce projet de territoire a été validé en 2015 et réaffirmé en 2020. Les missions portées par le PETR sont actualisées annuellement au regard des nouveaux besoins émergeant sur le territoire.



Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le PETR est chargé de l'élaboration, de la révision et de la modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Lauragais, en application des dispositions du Code de l'Urbanisme. Le SCoT (révision 1) du Pays Lauragais est opposable depuis le 14 janvier 2019. La révision 2 a été prescrite le 8 décembre 2022.



Le Plan Climat Air Energie Territorial

Le PETR est chargé de l'élaboration et de la révision du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR du Pays Lauragais, de la réalisation de son évaluation environnementale stratégique et de la mise en œuvre des missions du PCAET (suivi, communication, études, animations, ingénierie, etc.) qui lui ont été confiées, en lieu et place de ses Communautés de communes membres.

Début 2024, les élus du PETR se sont prononcés en faveur d'un **SCoT valant Plan Climat**, accentuant ainsi la synergie entre les deux compétences. Le Projet de SCOT AEC a été arrêté le 15 janvier 2026, à l'unanimité.



Le programme européen LEADER

Le GAL des Terroirs du Lauragais, porté par le PETR, accompagne les porteurs de projets publics et privés grâce à une enveloppe financière (subventions) et un soutien d'ingénierie technique dédié (animation du programme). Ces projets doivent répondre à la stratégie de développement rural du GAL inscrite dans la convention avec la Région, en lien avec le projet de territoire du PETR du Pays Lauragais. Le comité de programmation, composé, à parts égales, de membres publics et privés, vote les subventions.



Contractualisation

Le PETR constitue le cadre de contractualisation infra-régionale et infra-départementale des politiques de développement d'aménagement et de solidarité des territoires. A ce titre, il peut porter et mettre en œuvre les différents dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Région, les Départements et l'Union Européenne.



Les actions de développement

Mise en réseau, partage d'expériences et accompagnement à l'émergence et au financement des actions de développement inscrites dans le projet de territoire. L'ingénierie territoriale du PETR œuvre pour les communautés de communes et coordonne les actions mutualisées.



Prestation de service

Dans le prolongement des compétences et missions citées, le PETR est habilité à réaliser des prestations de service, au profit de ses communautés de communes membres ou des communes incluses dans son périmètre, qui souhaitent en bénéficier, pour répondre à des besoins d'ingénierie bien définis de type « Accompagnements proposés dans le cadre de l'animation de la sobriété énergétique ». Les bénéficiaires de ces prestations de service participent à leur financement.

COMPETENCES ET ACTIONS

Urbanisme & Aménagement (SCOT)

La commission urbanisme



Co présidée par Guy BONDOUY & Michel FERRET

Le rôle de la commission et du service urbanisme

Accompagner les communes et intercommunalités dans le cadre de l'élaboration, de la modification ou de la révision de leurs documents d'urbanisme. Cet accompagnement se caractérise par :

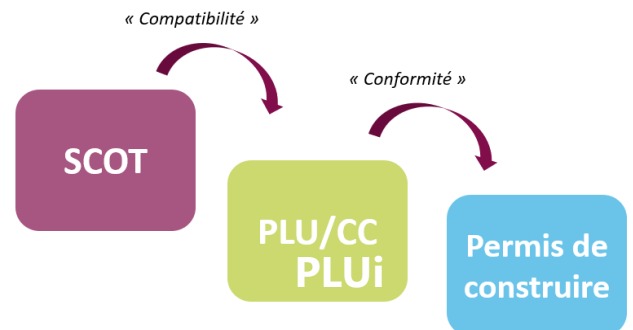
- Des conseils réguliers auprès des élus
- Le suivi des procédures d'urbanisme
- L'animation de réunions de sensibilisation, de montée en compétence sur des sujets en lien avec l'aménagement de territoire (exemple Play Zan ci-dessous)

Suivre l'évolution du contexte réglementaire national et local avec :

- Le suivi de l'évolution du code de l'urbanisme
- Le suivi du SRADDET et des divers documents locaux à portée réglementaire (SAGE, charte du PNR, PPRI...) et notamment un suivi des travaux menés par les SAGE (Hers Mort Girou et Fresquel) en particulier sur les inventaires des zones humides et la prévention des risques de ruissellement.

Participer aux démarches partenariales avec :

- La participation à des groupes de travail supra-territoriaux : InterSCoT du Grand Bassin Toulousain, FédESCoT, etc...
- Concertations diverses, contributions communes.



Source : PETR du Pays Lauragais

Outil d'animation PLAY ZAN – AUAT

L'AUAT a développé un outil pédagogique d'animation et de sensibilisation aux enjeux du Zéro Artificialisation Nette.

Play Zan permet d'appréhender la mise en œuvre du ZAN dans un exercice de planification virtuel. 3 animatrices ont été formées au PETR et 3 jeux de plateau ont été achetés à l'AUAT.

Après plusieurs ateliers animés en 2024, et pour répondre aux nouvelles sollicitations, une session complémentaire a été organisée en novembre 2025. 14 personnes en ont bénéficié.

Le PETR alimente le Forum des animateurs Play Zan par ses retours d'expériences.

AUAT

Retours d'expériences sur des animations Play-ZAN

Accueil



play • ZAN

changement d'échelle et PLUI

Pour que les animateurs Play-ZAN partagent leurs astuces d'animation et les situations qu'ils ont eu à gérer depuis leur formation.

Répondre



Dans ce sujet...



1 message • Page 1 sur 1

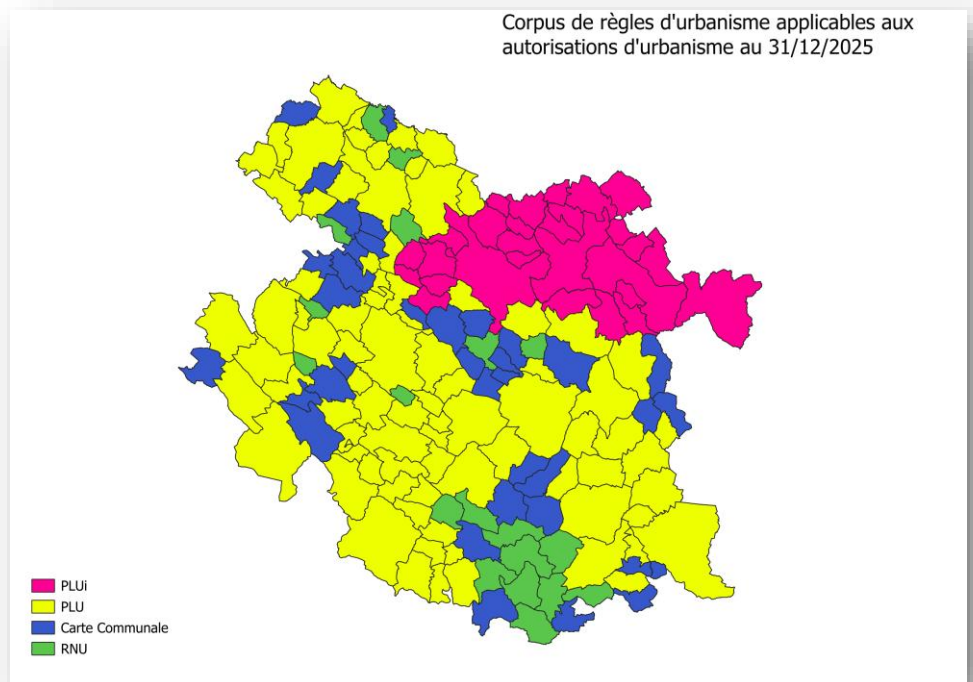
I Bilan du travail de la commission sur les PLU(i) et Cartes Communales en 2025

Au cours de l'année 2025, 11 avis ont été rendus sur des documents d'urbanisme locaux, dont une carte communale (cas où la saisine du PETR est facultative).

Sur ces 11 avis formalisés par le PETR, 6 comportent des réserves en lien avec :

- une analyse des possibilités de densification et de mutation de l'enveloppe urbaine non aboutie ou simplement lacunaire,
- un zonage et/ou un phasage d'ouverture à l'urbanisation des zones AU ne permettant pas de garantir le respect du plafond de logements à l'horizon 2030,
- l'absence ou l'insuffisance de règles visant la diversification de l'offre de logements pour les communes classées pôles d'équilibre, voire des OAP contraires à cet objectif,
- des règles relatives à la gestion des eaux pluviales inadaptées,
- des OAP lacunaires sur l'intégration des modes doux,
- une traduction incomplète de la Trame Verte et Bleue (TVB),
- des règles insuffisamment protectrices de la biodiversité (pas de zonage TVB spécifique, OAP sectorielles ne répondant pas pleinement aux conclusions de l'évaluation environnementale...),
- une densité projetée en-deçà des objectifs fixés par le SCoT, etc.

Chaque fois que nécessaire, les avis portant sur des projets d'élaboration ou d'évolution des PLU ont attiré l'attention des Maires concernés sur la nécessité d'anticiper **l'intégration de la trajectoire ZAN dans le SCoT-AEC**, sachant que dès 2024, le PETR avait eu connaissance de l'objectif territorialisé de baisse de consommation d'ENAF fixé par le SRADDET en cours de modification au Pays Lauragais.



Source : ©PETR du Pays Lauragais

I L'application du SCoT : un travail partenarial

L'application du SCoT repose notamment sur l'accompagnement des communes et communautés de communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme communaux et intercommunaux, afin de s'assurer de leur compatibilité au regard du SCoT.

Elle s'appuie sur :

- un outil de suivi régulier visant notamment à préparer l'évaluation du SCoT ;
- des réunions de travail avec les élus du territoire : via des conférences de maires ou commissions urbanisme ;
- des échanges réguliers avec les autres personnes publiques associées et notamment les DDT(M) et les CAUE des trois départements.

La poursuite de l'élaboration du SCoT-AEC

La révision du SCoT, lancée en décembre 2022, s'est muée en une procédure d'élaboration d'un SCoT valant Plan Climat-Air-Energie Territorial (SCoT-AEC) par une délibération du comité syndical prise en février 2024. Après la présentation des éléments-clés du diagnostic fin 2024, le premier semestre de l'année 2025 a été consacré à la rédaction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), débattu en comité syndical du 26 juin 2025 et présenté en réunion publique quelques jours plus tard.

Pour cette étape, le PETR a mobilisé essentiellement ses ressources internes. Il a toutefois été accompagné :

- par le bureau Citadia- Even conseil pour la rédaction du volet Air-Energie-Climat ainsi que pour la démarche d'évaluation environnementale du PAS ;
- par AID Observatoire pour la rédaction du volet DAACL (Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique) ;
- par Haute-Garonne Ingénierie (HGI) pour vérifier la cohérence du scénario démographique retenu avec l'enveloppe fixée par le SRADDET au titre de la loi climat et résilience.

Il est à noter que la modélisation effectuée par HGI a conduit les élus à retenir un scénario démographique plus modeste.



*Groupe de travail DAACL
(volet commercial du SCoT) – Octobre 2025*



*Réunion Publique SCOT – échanges
sur le projet stratégique – juin 2025*

L'élaboration du SCoT-AEC s'est poursuivie au second semestre 2025 avec la rédaction de toutes les pièces restantes, notamment le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs), le Programme d'Actions et l'Evaluation Environnementale. En plus des bureaux d'études précités, le PETR a fait appel à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT) pour animer les ateliers visant à définir les trajectoires d'adaptation au changement climatique et corédiger la partie du DOO relative à cette problématique. Les services en charge de l'appui aux territoires du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ont également été impliqués, à la fois pour participer à la rédaction du DOO et pour aider à la décision sur le sujet complexe de la territorialisation de l'enveloppe "ZAN" allouée au territoire du Pays Lauragais.

Afin de respecter le calendrier et permettre un arrêt du projet avant la fin du mandat, une méthodologie de travail adaptée a été mise en place, notamment :

- des documents de travail partagés ouverts aux élus, aux techniciens, et partenaires;
- de nombreuses réunions sur le second semestre, impliquant une grosse participation des élus et agents du territoire.

COMPETENCES ET ACTIONS

Planification écologique : PCAET

En **termes de Transition Écologique (TE)**, le PETR est en charge :

- De l'élaboration et du portage de la stratégie réglementaire :
 - **Élaboration et révisions du Plan Climat Air Energie Territorial** à l'échelle du PETR
 - Réalisation de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET
 - **Suivi des actions consignées dans le Plan Climat et des indicateurs associés**
- De la **mise en œuvre des missions du PCAET** qui lui auront été confiées dans le cadre du programme d'actions

Le 1^{er} PCAET est adopté à l'unanimité en février 2020

Début 2024, l'élaboration d'un SCoT valant Plan Climat est actée



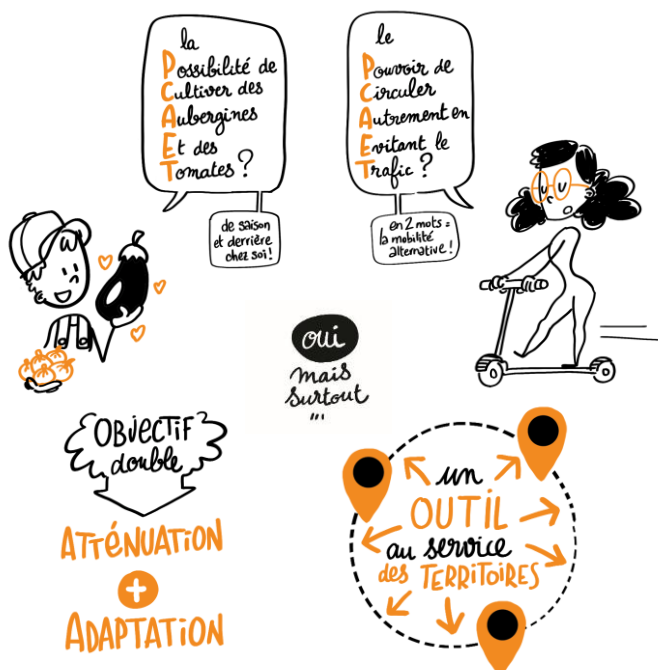
C'est un **projet de territoire** qui a pour but d'**atténuer et de s'adapter au changement climatique**, notamment en maîtrisant les dépenses énergétiques et en développant les énergies renouvelables. Le PCAET est un **outil au service du territoire**. Il permet de coordonner et dynamiser les démarches pour **amener l'ensemble des acteurs locaux à s'engager dans la transition énergétique**.

POURQUOI ?

La Loi de Transition Écologique pour la Croissance Verte (**LTECV**) place **les collectivités territoriales au cœur de la transition énergétique**. Notamment, à travers le PCAET, l'État confie aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants **la responsabilité de conduire cette transition et de mobiliser les acteurs locaux**.

Sur le Lauragais, les 4 communautés de communes membres du PETR ont délibéré en 2017 pour **transférer au PETR du Pays Lauragais la compétence pour élaborer le PCAET et réaliser l'évaluation environnementale stratégique afférente ainsi que mettre en œuvre les missions qui lui auront été confiées** dans le cadre du programme d'actions (suivi, communication, études, animations, ingénierie, etc.).

Depuis 2024, un travail d'intégration du plan climat au SCoT est en cours, avec pour objectif un arrêt du projet début 2026 et une approbation du document début 2027.



Plan
Climat
Air
Energie
Territorial

La mise en œuvre du programme d'actions du SCoT AEC

La finalité du projet du Plan Climat est de devenir **territoire à énergie positive** (TEPOS) à horizon 2050, en cohérence avec la stratégie régionale. Pour cela, le PETR et ses communautés de communes auront **chacun leur rôle à jouer**. Depuis son adoption en février 2020, chaque communauté de communes s'est emparée de son programme d'actions en le priorisant sur la durée du mandat.



L'articulation PETR/Communautés de communes, des rôles complémentaires à chaque échelle

Le PETR a ainsi la charge de :

- ✓ La coordination du plan climat, du pilotage du suivi et de l'évaluation
 - Mobilisation des acteurs et animation,
 - Actions collectives, formations, animation de réseau,
 - Démarche de suivi et d'évaluation globale du PCAET.
- ✓ Le portage d'actions dans les domaines relevant de ses compétences
 - Articulation avec le SCoT et les documents d'urbanisme,
 - Éventuel déploiement d'outils et moyens à l'échelle du territoire de SCoT à la demande des intercommunalités,
 - Schémas et études à l'échelle du Lauragais (ex : tourisme durable, circuits courts, schéma ENR, développement des tiers lieux, schéma co-voiturage, mobilité...).



Le rôle des communautés de communes est notamment de :

- ✓ Porter des actions opérationnelles dans leurs champs de compétence
- ✓ Participer à la mobilisation des acteurs sur leur territoire
- ✓ Mettre en œuvre leur système de pilotage
- ✓ Déployer le système de suivi et d'évaluation sur leur territoire

Au total, le Plan Climat du Lauragais adopté en 2020 comprend 243 actions portées par les collectivités et les acteurs locaux pour lutter contre le changement climatique. Dans le cadre du programme d'action en cours d'élaboration, annexé au SCoT valant plan climat, un effort de clarification et d'opérationnalité a été fait. L'ensemble du programme est en effet articulé autour de 15 actions et 55 sous actions.



Le choix d'élaborer un SCoT valant Plan Climat ou SCoT Air Énergie Climat (SCoT-AEC)



Binôme élu référent : Brice ASENSIO & Michel FERRET

Dès le début de la révision du SCoT, les élus du PETR avaient fait le choix de se saisir des évolutions législatives relatives au contenu du SCoT pour renforcer la portée stratégique et opérationnelle du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). C'est pourquoi il a notamment été demandé une mise à jour des cinq diagnostics du PCAET (adopté en 2020) dans le cadre des études environnementales de la révision du SCoT.

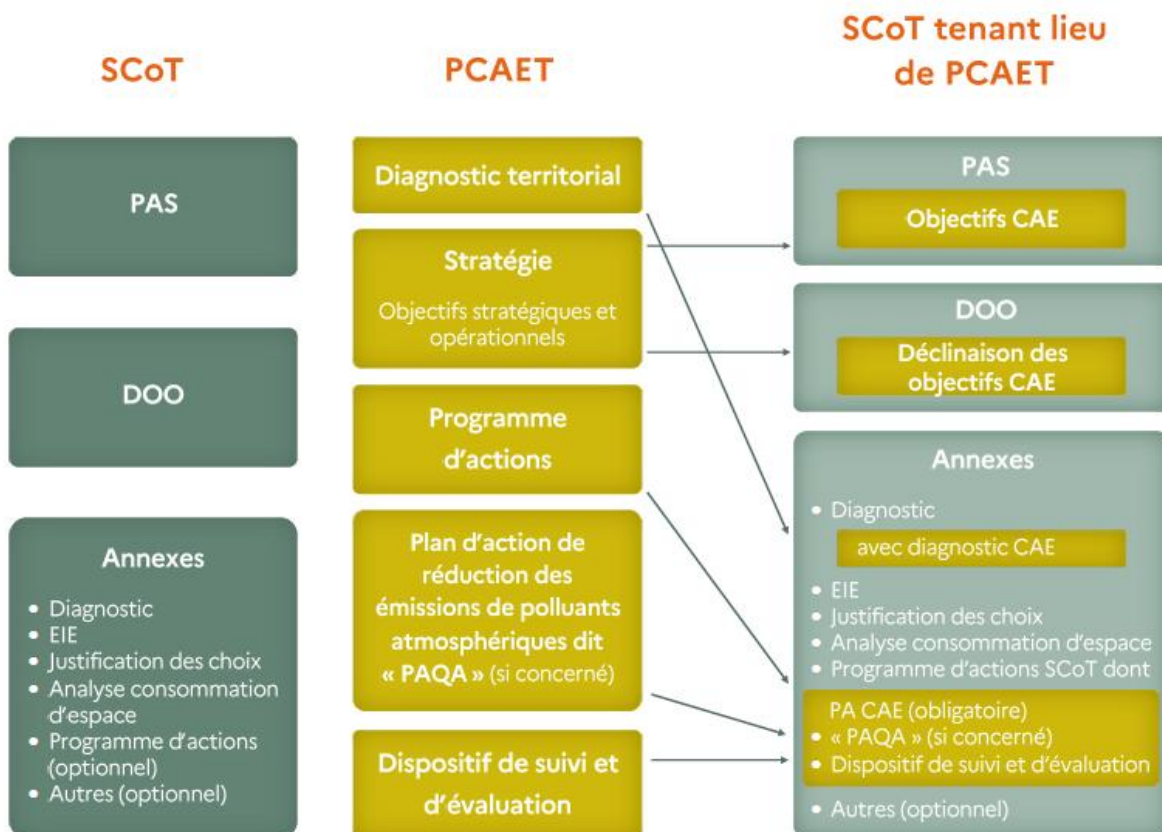
Fin 2023, le PETR s'est engagé dans la définition d'une trajectoire d'adaptation au changement climatique territoriale (TACCT), démarche faisant l'objet d'un appui financier et technique de l'ADEME et des Agences de l'Eau sur les années 2024 et 2025. Il a été décidé que ce travail, faisant une large part à la concertation, serait étroitement articulé à la révision du SCoT. Toutes les thématiques du projet seront ainsi abordées sous l'angle de l'adaptation au réchauffement climatique.

Au regard de cette nouvelle circonstance, il a semblé opportun de se saisir de la possibilité pour le SCoT de valoir Plan Climat-Air-Energie Territorial, comme le permet l'ordonnance de modernisation des SCoT de 2020. Le 29 février 2024, les élus du PETR du Pays Lauragais ont délibéré en faveur de l'intégration du Plan Climat Air Energie Territorial au SCoT, donnant lieu à l'établissement d'un marché public complémentaire attribué par délibération du 28/03/2024.

Acter dans un même document la synergie existante entre la stratégie d'aménagement et celle relative à l'air, à l'énergie et au climat (AEC), c'est permettre au territoire de renforcer les dynamiques à l'œuvre pour atteindre les objectifs de transition écologique.

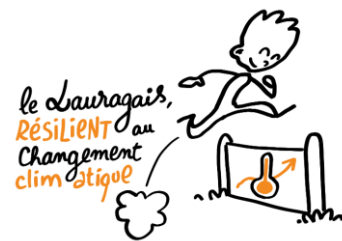
Le Pays Lauragais se positionne ainsi parmi les territoires précurseurs dans l'élaboration et le portage d'un SCoT valant Plan Climat.

Schémas du contenu d'un SCoT sans PCAET et d'un SCoT valant PCAET



Si l'ensemble des thématiques AEC (émissions de gaz à effet de serre, qualité de l'air, etc.) s'intègrent dans le SCoT. La synergie est particulièrement travaillée sur 2 thématiques :

- La stratégie d'adaptation au changement climatique,
- La stratégie énergétique,



L'adaptation au changement climatique totalement intégrée à la révision du SCoT AEC

Un SCoT est une planification de long terme (20 ans). Pour établir une stratégie robuste dans le temps, il paraît par conséquent indispensable de se projeter en tenant compte des impacts du changement climatique.

Lauréat de l'Appel à Manifestation d'intérêt « TACCT », porté par l'Ademe et les Agences de l'eau, le Pays Lauragais a intégré les impacts du changement climatique à chaque étape de la révision du SCoT-AEC. Cette intégration se traduit dans les différents documents du SCoT-AEC :

- Diagnostic et État Initial de l'Environnement : la plupart des thématiques du SCoT (aménagement, ressources, tourisme, activités économiques, populations) ont été nourries par l'analyse de vulnérabilité (résultant des ateliers de sensibilité TACCT, organisés en 2024).
- Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : S'agissant du travail des élus sur les enjeux du SCoT, chacun a été regardé à travers le prisme du changement climatique. De nombreuses orientations du Projet d'Aménagement Stratégique traduisent ainsi l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification lauragaise de l'aménagement, au regard des projections démographiques pressenties à horizon 2050.
- Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : Pièce maîtresse du SCoT-AEC, le DOO décline la traduction en règles des orientations. L'important travail d'acculturation réalisé en amont a permis la bonne compréhension de l'intégration de ces sujets.
- Programme d'actions : Un bouquet d'actions a été extrait du travail d'élaboration des trajectoires pour l'intégrer au programme d'actions 2026-2032. Il pourra être complété et précisé au travers du projet de territoire de la nouvelle mandature du PETR et de ses communautés de communes.
- Annexes : une fiche technique présente aux communautés de communes et aux communes la méthodologie d'élaboration des trajectoires d'adaptation et la trajectoire "trame de fraîcheur" développée dans cadre de la démarche.
- Dans l'ensemble des documents, un pictogramme permet d'identifier les éléments répondant aux enjeux de l'adaptation au changement climatique.



Atelier d'élaboration de la stratégie Air Energie Climat (AEC) du SCoT AEC – Le 27 mars 2025



Atelier d'élaboration du volet Air Energie Climat (AEC) du DOO et du programme d'actions du SCoT – Le 3 septembre 2025

L'élaboration de trajectoires d'adaptation

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT AEC, une trajectoire « Bien vivre malgré les fortes chaleurs en Pays Lauragais » a été élaborée, avec le soutien technique de l'AUAT (prenant la suite de Climate Adaptation Consulting). Le principe de trajectoire répond aux enjeux particuliers que pose l'adaptation au changement climatique, car elle permet une planification dynamique des actions favorisant la capacité du territoire à anticiper les impacts du dérèglement climatique tout en restant agile. En effet, dans un contexte d'incertitude sur l'ampleur et la nature des impacts du changement climatique, ainsi que sur l'horizon temporel dans lequel ils se manifesteront, cette agilité est une condition *sine qua non* de l'adaptation future du territoire.



Atelier d'élaboration de trajectoire d'adaptation #2, co animé avec l'AUAT – le 15 septembre 2025

Si la phase de diagnostic a couvert un champ large de thématiques via plusieurs ateliers de sensibilité (activités économiques, espaces et ressources naturels, agriculture, aménagement), la phase d'élaboration des trajectoires, par souci d'efficacité, s'est recentrée sur la thématique de l'aménagement urbain et sur l'impact des fortes chaleurs.

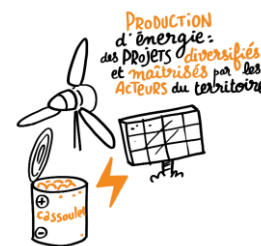
Deux ateliers de co-construction de la trajectoire ont ainsi été menés, en collaboration avec les chargés de mission urbanisme et aménagement et transition écologique du territoire. Ces ateliers ont notamment donné lieu à une trajectoire « élaboration de trames de fraîcheur » et à une fiche action visant l'application opérationnelle de cette trajectoire.



Atelier d'élaboration de trajectoire d'adaptation #1 – le 7 avril 2025

La stratégie énergie intégrée au SCoT : aboutissement de trois années de travail des intercommunalités et du PETR

Pour aller au-delà d'une simple intégration de chiffres aux documents du SCoT AEC, un important travail de concertation a été réalisé par le territoire depuis 2022, tant à l'échelle du Pays Lauragais qu'au sein des intercommunalités. Pour rappel :

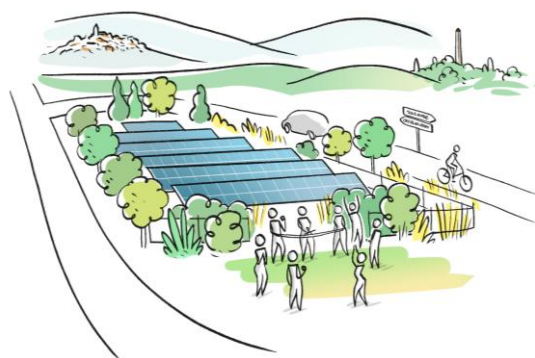


- En 2022, des temps conviviaux et trois sessions de formations organisées par le PETR ont permis une montée en compétence des élus sur les EnR, tant sur les aspects techniques que juridiques et financiers.
- En 2023, d'autres temps d'animation et de concertation ont été menés par le PETR du Pays Lauragais et par les intercommunalités :
 - Des **trajectoires énergétiques** ont été discutées, grâce à l'atelier basé sur le jeu de plateau *Destination TEPOS*.
 - Les trois intercommunalités qui n'en étaient pas encore dotées ont élaboré leurs **chartes intercommunales** encadrant le développement des EnR sur leur territoire respectif. L'ensemble du territoire du Pays Lauragais est ainsi maintenant couvert par des documents permettant d'encadrer et maîtriser le développement des grandes installations de production d'énergies renouvelables.

En 2024 et 2025, un travail de mise en commun des chartes intercommunales a ainsi pu être mené, coordonné par le PETR avec la participation active des élus et techniciens ayant piloté les travaux des chartes intercommunales.

Cette concertation a donné lieu à l'intégration d'orientations stratégiques puis de règles dédiées à l'encadrement de l'implantation d'EnR au sein du SCoT-AEC.

En parallèle, l'organisation de la coordination entre les échelles intercommunales et lauragaise pour l'application opérationnelle des chartes et des règles du SCoT a été réalisée. Cette coordination est retranscrite dans une fiche action dédiée du programme d'actions du SCoT-AEC.



EnR citoyennes – ©Pierre Chanut

Lancement d'un projet de développement des EnR citoyennes et coopératives

Le PETR souhaite impulser une dynamique pour développer les énergies citoyennes sur le Lauragais.

Une première réunion d'information sur les EnR citoyennes a été organisée en partenariat avec l'association ECLR, qui intervient en appui dans cette démarche. L'enjeu était d'identifier les éléments pertinents pour travailler à un futur plan d'actions. Cette action sera développée en 2026.



La commission Transition écologique



Co présidée par Brice ASENSIO & Jean-Marie PETIT

La transition écologique et environnementale est aujourd'hui un sujet majeur des politiques publiques. Le PETR, toujours en complémentarité avec les autres partenaires publics, a renforcé ses actions dans ce domaine.

La mission transition écologique, pilotée par la **Commission transition écologique**, est accompagnée par le GAL et son programme LEADER. Dans le cadre des Comités Techniques du GAL, elle émet un avis sur les projets de transition écologique appelant des subventions LEADER auprès du GAL.

L'animation de la transition écologique sur le territoire

Le PETR anime le réseau des chargés de mission transition écologique des intercommunalités qui le composent. Cette mise en réseau permet d'assurer la cohérence des actions de transition menées sur l'ensemble du territoire lauragais.

En 2025, la régularité des échanges au sein du réseau des chargés de mission Transition Écologique (TE) a été renforcée, avec l'organisation d'un temps d'échanges mensuel.

Cette collaboration a notamment permis l'écriture du programme d'actions du SCoT AEC, les chargés de mission TE ayant été des relais précieux pour construire les fiches des actions portées par les intercommunalités. Leur participation active au sein des groupes de travail et commissions de la révision du SCoT-AEC a également enrichi les travaux.

En 2025, ce réseau a été élargi aux chargés de mission urbanisme et aménagement, ainsi qu'aux 3 Contrats Locaux de Santé portés sur le territoire. Des transversalités entre ces différents domaines permettent en effet de mieux déployer les stratégies TE (/ex : l'aménagement et l'adaptation au changement climatique, la santé des habitants et la santé environnementale, etc.). Cette transversalité continuera à être développée dans les années à venir.

Au-delà des échanges et partages d'expérience réguliers, le réseau TE permet également une montée en compétence partagée sur les questions environnementales, par exemple via la présence des séminaires dédiés (Rencontres TEPOS, Rencontres TOTEn,...). Au quotidien, les informations sur les subventions, les formations disponibles ou actualités sont relayées au fil de leur parution.



Groupe de travail Transition Écologique du 9 janvier 2025



Session de travail regroupant les réseaux urbanisme et transition écologique, lors de la rencontre annuelle PETR-EPCI le 3 juillet 2025

Climat Tour au Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides

L'objectif des Climat Tour est de découvrir et partager entre élus et techniciens des retours d'expérience concrets en matière de transition. Il s'agit donc de s'inspirer, de consolider et d'enrichir le réseau TE lauragais.

Pour cette excursion à Carmaux, c'est le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Albigeois et des Bastides ([PTAB](#)) qui a accueilli 19 de nos élus et techniciens. Au programme : la visite d'un parc photovoltaïque citoyen, la désimperméabilisation et végétalisation du centre-ville, une forêt comestible, un retour d'expérience d'autopartage (présentation assurée par Citiz). A noter également la visite commentée d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, à destination des besoins des services techniques de la commune de Saint Benoît de Carmaux, avec la présence de l'agence de l'eau Adour Garonne qui a soutenu le projet. Cette dernière action fait écho à un projet similaire, en cours de développement sur la communauté de communes Terres du Lauragais.



Intervention de Citiz – Climat Tour du 2 juin 2025



Parc solaire citoyen de Coop de So – Climat Tour du 2 juin 2025



Centre ville désimperméabilisé de Carmaux – Climat Tour du 2 juin 2025



Stockage d'eau de pluie pour les services techniques communaux de Saint Benoît de Carmaux – Climat Tour du 2 juin 2025



Forêt comestible pédagogique de Saint Benoît de Carmaux – Climat Tour du 2 juin 2025

Rencontres Nationales Territoire à Énergie POSitive 2025

Les rencontres TEPOS 2025, organisées par le réseau CLER, avaient lieu cette année sur le territoire de Mauges Communauté. Comme l'année précédente, une délégation élargie s'est rendue sur place ; composée de 35 personnes, elle rassemblait des élus, techniciens et partenaires issus de l'ensemble du Pays Lauragais, mais aussi du Sicoval et du Quercy. Les nombreuses heures de route ont été mises à profit pour mieux connaître les enjeux et réalités de chacun, favoriser les échanges et renforcer la coopération entre les territoires, mais également pour organiser collectivement une annonce majeure : le Pays Lauragais est lauréat et sera le territoire d'accueil des Rencontres TEPOS 2026 !



La communauté de communes des Mauges, composée de six communes nouvelles (suite à leurs regroupements) et couvrant un territoire aussi vaste que le Pays Lauragais, a mis en lumière son engagement en faveur de la transition écologique. À travers de nombreux projets locaux, Mauges Communauté illustre le rôle moteur des territoires ruraux en matière d'énergies renouvelables, d'économie circulaire et d'innovation sociale. L'édition a particulièrement insisté sur le déploiement concret de l'économie circulaire et sur l'importance de la coopération entre collectivités, entreprises, associations et citoyens. Cette dynamique collective, ancrée dans le territoire, a montré que la transition énergétique repose autant sur les solutions techniques que sur la mobilisation des acteurs locaux.



Démonstration : Auto-installation d'un kit PV



La délégation lauragaise aux rencontres TEPOS 2025



15^e RENCONTRES NATIONALES
TEPOS
MAUGÈS
ÔSONS L'ÉNERGIE POSITIVE

réseau
cler
PORTER L'ÉNERGIE
DE LA TRANSITION

Le Projet TEPOS 2026 : Le Lauragais en transition

Dès le retour des rencontres TEPOS de Loos en Gohelle en 2024, un groupe d'élus et de techniciens a travaillé à la constitution du dossier de candidature du territoire Lauragais. Un consortium composé du PETR et de ses 4 communautés de communes membres a été constitué pour porter cette candidature.



Au lendemain de l'annonce du Lauragais comme territoire hôte des Rencontres TEPOS 2026, la mobilisation de l'équipe a été renforcée.

Un travail mené conjointement par le PETR, le comité stratégique et le réseau des chargés de communications des communautés de communes a abouti à la conception d'un logo et la réalisation d'une vidéo de promotion diffusée lors de l'annonce officielle du lauréat lors des rencontres de 2025, et ceci dans des délais très contraints. Le dernier trimestre de 2025 a été consacré aux demandes de subventions et autres financements, aux rencontres avec les partenaires, déjà existants mais aussi nouveaux, et aux premières visites des lieux emblématiques du territoire. L'objectif est d'assurer une complémentarité et une représentation équilibrée de l'ensemble du territoire lors de l'événement.

La réussite de l'édition 2026 reposera sur la collaboration de tous les acteurs et sur la convivialité, marque de fabrique de notre région.



*Video promotionnelle RUV en
Lauragais en 2026
Les ré-crétions du Pourquoi*



*Passation de flambeau entre le territoire des Mauges et le Lauragais représenté
par le comité stratégique TEPOS 2026*

Déplacements

Expérimentation de prêt de Vélos à Assistance Électrique pour les particuliers

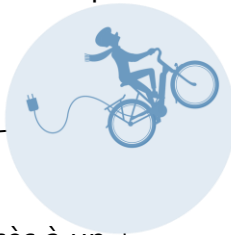
En partenariat avec ses communautés de communes, le PETR du Pays Lauragais expérimente depuis l'été 2022 un service de prêt gratuit de Vélos à Assistance Électrique (VAE) auprès des habitants et travailleurs du territoire. Il s'agit de la 3^{ème} phase du projet « mobilités alternatives » initié fin 2019.

Cette action permet de répondre à plusieurs enjeux :

- ✓ La mobilité représente plus d'1/4 du potentiel de réduction de CO2 pour atteindre les objectifs fixés
- ✓ L'étude mobilité a mis en évidence une demande de la population pour aller vers les modes actifs et avoir des équipements adéquats (sécurité, aménagements)
- ✓ Le territoire du Lauragais peut présenter des freins à l'usage du vélo conventionnel (relief, vent)
- ✓ Des dynamiques locales ponctuelles pour une mobilité alternative

Les objectifs

- 🎯 Impulser des **changements de comportements** en permettant l'accès à un **outil concret** : le VAE
- 🎯 Par les retours d'expérience d'utilisateurs : affiner **l'identification des besoins du territoire** en la matière :
 - ✓ Pour une **action publique mieux ciblée**
 - ✓ Pour favoriser **les opportunités de financements mutualisés** d'aménagement
- 🎯 **Expérimenter un service** de mobilité sur le territoire



1/4

du potentiel de réduction de CO2 du Plan Climat lauragais incombe aux déplacements

Avec le soutien financier des fonds européens LEADER ainsi que le soutien technique et financier de la Région Occitanie, le PETR du Pays Lauragais a ainsi acquis une flotte de 18 Vélos à Assistance Électrique (VAE), destinée à être répartie sur plusieurs points de retrait couvrant l'ensemble du territoire.



Atala « Clever » - 28''



Atala « Cult » - 26''

2 VTTAE sont également disponibles, à réserver à un usage plus sportif / loisir

2 x



Romet
« E-Rambler » - 29''

Investissement :

28 k€ HT

Soutenu par le fonds européen LEADER et la Région Occitanie



Les modèles de VAE prêtés

Le VAE : un outil d'expérimentation sur les mobilités douces, à la disposition des collectivités du territoire

2025 reste dans la continuité du modèle de proximité reposant sur des communes volontaires. Il a ainsi été à nouveau proposé aux 167 communes du territoire de devenir « commune-relais » du prêt, via un appel à manifestation d'intérêt.

Des mini parcs de VAE ont ensuite été mis à disposition de l'ensemble des communes volontaires, de manière à être **au plus proche des habitants** et à **valoriser l'engagement des communes** dans l'expérimentation de mobilités alternatives.



10
Communes-relais

116
Prêts réalisés

98%
D'emprunteurs satisfaits



Les communes et intercommunalité-relais de l'expérimentation en 2025

Des outils pour accompagner les communes-relais



Kit de communication & logo



Formulaires de réservation & d'enquête sur les habitudes de déplacement



Outils pour faciliter la gestion des prêts (modèle de convention, d'état des lieux, de planning, memo et tutoriels,...)

L'animation de la sobriété énergétique



Proposé aux collectivités sous la forme d'un conventionnement basé sur un nombre de jours d'ingénierie, cet accompagnement se veut **agile et adaptable**. Il vise à offrir un appui parfaitement aligné avec **les besoins réels des collectivités**, mais aussi avec **leurs capacités financières**. Il joue également **un rôle de véritable passerelle** vers les actions menées par l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire.

Ce programme questionne la sobriété énergétique et la définit selon deux axes :

Consommer moins :

Identifier les économies possibles **avant d'engager des travaux ou des études**, en s'interrogeant sur :

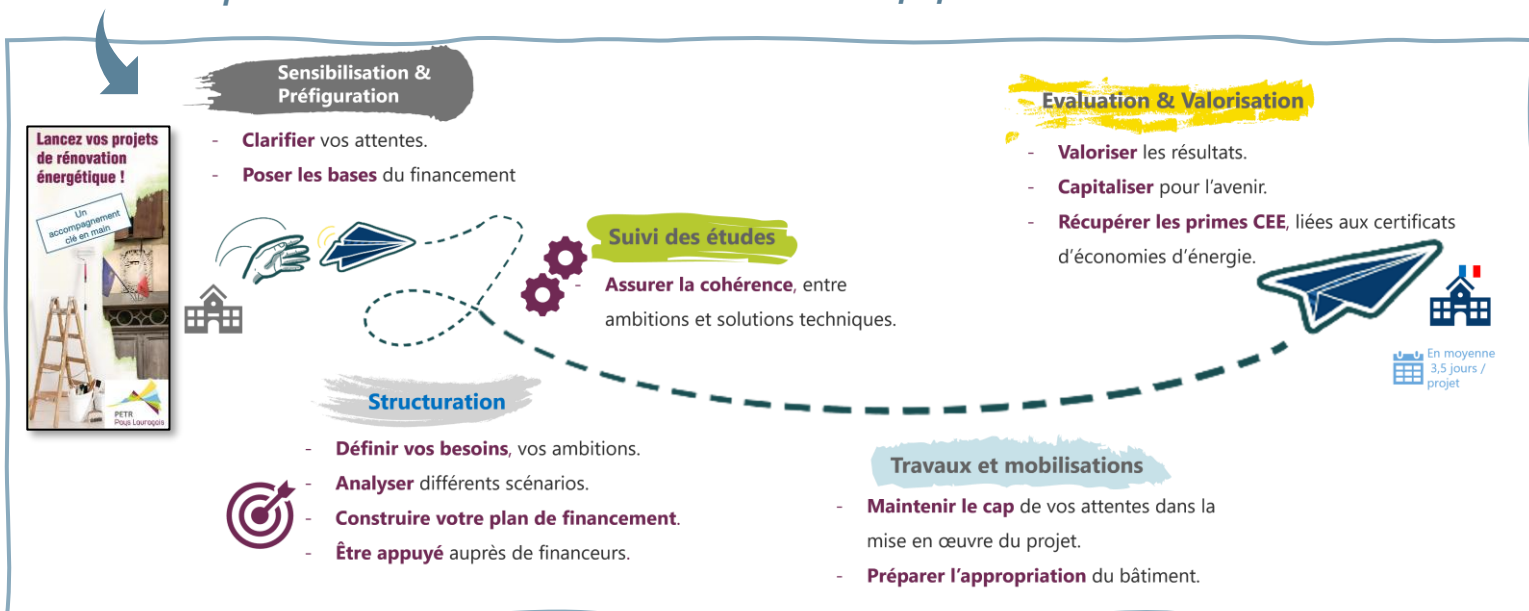
- les usages, l'occupation des lieux, la mutualisation des espaces,
- la formation des usagers,
- voire la cession de certains bâtiments.

Consommer autrement :

- Mettre en lumière des **travaux simples et peu coûteux** permettant des gains rapides,
- Accompagner la mise en œuvre de **rénovations énergétiques globales** pour des améliorations durables.



Le Retour d'expérience 2024-2025 a donné lieu à la création d'un forfait clé-en-main.



Quelques chiffres



En interaction avec 34 collectivités, 46 projets étudiés, soit 60 bâtiments.



A ce jour, 21 conventions ont été signées.



Les 3 prestations les plus sollicitées sont dans l'ordre :

- l'accompagnement pour récupérer les primes CEE,
- la construction du plan de financement,
- l'accompagnement vers les études complémentaires.



20.988 m² de travaux de rénovation énergétique accompagnés. Avec un ensemble d'économies engendrées de 961MWh/an, soit environ 143 533 €/an.



Un potentiel clairement identifié de 230 t_{eq}CO₂/an de GES évités.



Un total généré par le programme sur le territoire (Conventions + Retombées CEE pour les collectivités) de 56 884 €.

(Impact sur la sécurisation de l'obtention des subventions réel, mais non quantifiable).

COMPETENCES ET ACTIONS

Missions de développement

La commission tourisme



Co présidée par Martine MARECHAL & Estelle VILESPY

Mise en place en 2011 à partir du réseau des Offices de Tourisme, accompagnée par le GAL, la commission tourisme permet de coconstruire les actions en collaboration avec les partenaires qualifiés sur le territoire.

Depuis 2021, le PETR du Pays Lauragais a engagé une réflexion sur l'évolution de la stratégie touristique en lien avec l'élaboration de son projet de territoire et le nouveau programme LEADER. Suite à la concertation des Offices de Tourisme en 2021 puis en 2022, 4 thématiques partagées à l'échelle du Pays Lauragais ont été identifiées.

Chaque Office de Tourisme a été nommé chef de file sur une des 4 thématiques.



Sur l'année 2025, la commission tourisme s'est réunie à deux reprises, le 17 septembre et le 15 octobre 2025.

Les opérations prioritairement portées par le PETR ont permis de mettre en valeur les spécificités du Lauragais identifiés comme prioritaires : Le canal du Midi et ses sources et le patrimoine.

Supports de communication – Carnets gourmands et Carte touristique



Dans le cadre de la mise à jour des **carnets gourmands du Pays Lauragais**, un important travail de collecte de données a été engagé courant 2025. Un formulaire en ligne a été conçu en partenariat avec le lycée La Rouatière, dans le cadre d'un projet pédagogique **de carte interactive** mené avec une classe de 1^{ère} BAC PRO Services aux personnes et animation dans les territoires, discipline informatique. Ce formulaire a été largement diffusé grâce au relais des Offices de Tourisme Intercommunaux, des Départements et des Chambres d'Agriculture, afin de toucher le plus grand nombre de producteurs du territoire. Au 31 décembre 2025, 95 producteurs avaient répondu, permettant d'envisager l'entame de la mise à jour du document dès le début de l'année 2026, pour un objectif de parution en mars 2026.



Parallèlement, un travail de fond a été mené sur **la refonte de la carte touristique du Pays Lauragais**. Plusieurs réunions organisées en 2025 ont conduit les membres de la commission à repenser entièrement ce support, avec le choix de revenir à une carte unique, en remplacement des quatre existantes, et de moderniser son graphisme. La nouvelle carte prendra la forme d'un document avec, au recto, une carte du territoire du PETR modernisée, et au verso, la valorisation des grandes thématiques touristiques du territoire. Cette refonte a nécessité le recours à une prestation de modernisation graphique et s'est réalisée en co-construction entre le prestataire, les chargés de communication des OTI et le PETR, donnant lieu à six réunions de groupe de travail en 2025. Les travaux se poursuivront début 2026, notamment sur l'élaboration du verso et des thématiques, avec un objectif de diffusion en mars 2026, à l'occasion de la bourse d'échanges.

Bourse d'échanges & Eductour du Pays Lauragais

En 2025, deux temps forts dédiés à l'animation du réseau touristique ont été organisés : la **bourse d'échanges** et l'**éductour du Pays Lauragais**.

La bourse d'échanges s'est tenue **le mardi 29 avril 2025** à **Salles-sur-l'Hers**, sur le territoire de la Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois, et a été co-organisée avec **l'Office de Tourisme Castelnaudary Tourisme**. Cet événement a réuni **une quarantaine de prestataires touristiques**, favorisant les rencontres, l'interconnaissance et les partenariats. Nouveauté marquante de cette édition, **un atelier "Vers une structure zéro déchet", animé par l'association Nature en Jeux**, a permis de sensibiliser les professionnels aux enjeux environnementaux. Après un délicieux repas local concocté par Le Panier de l'Hers, l'après-midi a été consacré à la découverte de la base nautique de la Ganguise, offrant un temps d'échanges autour de l'offre de loisirs du territoire.



Bourse d'échanges du Pays Lauragais le 29 avril 2025



Eductour touristique 4 novembre 2025



Ces deux événements ont contribué à renforcer la connaissance de l'offre touristique locale et à dynamiser le réseau des acteurs du territoire.

L'éductour, organisé le **4 novembre 2025** sur les communes de Vallègue et Nailloux, au sein de la Communauté de communes des Terres du Lauragais, et co-organisé avec **l'Office de Tourisme Lauragais Tourisme**, a rassemblé plus de 35 prestataires touristiques du Pays Lauragais pour une journée placée sous **le signe de la découverte, de la convivialité et du partage**.

La matinée s'est déroulée au lac de Vallègue, avec trois expériences proposées au choix :

- une balade en trottinettes électriques avec E-Trott Lauragais,
- une balade botanique animée par Le Colibri Herboriste,
- ou encore la visite du château de Vallègue, en présence de ses propriétaires. Après une pause gourmande à l'auberge Terre des Vents à Nailloux, l'après-midi s'est poursuivi avec une conférence et un atelier pastel au Moulin à 6 ailes, autour de l'histoire et de la teinture végétale, puis par la découverte d'un petit marché d'artisans et de producteurs locaux au Comptoir d'Isatis, au Nailloux Outlet Village.



Valorisation du patrimoine : le collectif des moulins du Lauragais

L'année **2025** a marqué une étape importante pour le **Collectif des moulins du Lauragais**, qui a poursuivi sa dynamique de structuration et de valorisation du patrimoine meunier.

Deux nouveaux sites sont venus renforcer le collectif, avec l'adhésion des **Moulins de Laffon à Mas-Saintes-Puelles** et de la **Minoterie de Gardouch**, illustrant l'attractivité croissante de cette démarche collective.



Minoterie de Gardouch Crédit : Minoterie

Par ailleurs, un événement gourmand et convivial, « **Du moulin à l'assiette** », a été organisé, proposant la **visite d'un moulin**, une **démonstration de fabrication de pâtes** et un temps de **dégustation dans un Bistrot de Pays**, mettant en valeur les savoir-faire locaux et les circuits courts.

**Le 22
octobre
2025**
09h30

20 €
Gratuit pour les 10 ans

**DU MOULIN A
L'ASSIETTE**

Minoterie de Montcausson à Revel
Bistrot de Pays la Source aux Cammazes

Atelier de fabrication de pâtes
« les Graines du Laudot »
Visite & démonstration du moulin
Repas à base des pâtes du moulin
au Bistrot de Pays

Informations et billetterie sur le site www.auxsourcesducanaldumidi.com

Cette année a également été marquée par la création d'une **identité visuelle commune**, intitulée « *Moulin du Lauragais* », issue d'ateliers collaboratifs et d'un véritable travail de co-construction entre les membres, renforçant la visibilité et la reconnaissance du collectif. Cette charte a été réalisée par AGITEO.



Vidéo de la Charte du
collectif des Moulins



Une **escapade interterritoriale** à **Brousse-et-Villaret** a également été organisée, donnant lieu à des découvertes et des échanges riches avec le propriétaire **André Duran**, favorisant le partage d'expériences.



Visite du Moulin de Brousse et Villaret
- réseau des Moulins - 13/11/25

Enfin, **12 reportages photographiques** ont été réalisés par le photographe Loïc Bel au cours de l'année, contribuant à la valorisation des sites, des savoir-faire et des actions du collectif à travers des supports de communication adaptés.

L'ensemble de ces initiatives traduit l'ambition du collectif de **faire vivre et rayonner le patrimoine des moulins du Lauragais**, en créant des liens durables et des expériences culturelles et gourmandes uniques.

Le Canalathlon, un évènement phare en Lauragais

En **2025**, le **Canalathlon** s'est inscrit pour la première fois dans la programmation des **Randoval**, à l'occasion d'une édition spéciale organisée le **18 octobre 2025 à Donneville**, en partenariat entre le **SICOVAL** et le **PETR du Pays Lauragais**. Le PETR a assuré un **suivi et un accompagnement technique étroit de l'évènement**, notamment par sa **participation active au comité d'organisation**, contribuant à la coordination générale et à la bonne articulation de l'animation avec les enjeux touristiques du territoire. Une **présence opérationnelle le jour J** a également été assurée, permettant d'accompagner le déroulement de l'évènement et d'accueillir les participants et le public. Par ailleurs, un **stand "Tourisme Lauragais"** a été tenu tout au long de la journée, en partenariat avec les **Offices de Tourisme Lauragais** et **Au cœur des collines cathares**, afin de promouvoir l'offre touristique du territoire, valoriser les itinérances le long du canal et renforcer la visibilité des acteurs locaux. À travers cette implication, le PETR du Pays Lauragais a contribué pleinement à la réussite de cette édition, tout en renforçant la coopération interterritoriale et le rayonnement touristique du Lauragais dans le cadre de Randoval.



6ème édition du canalathlon – le 18 octobre 2025 à Donneville, Sicoval

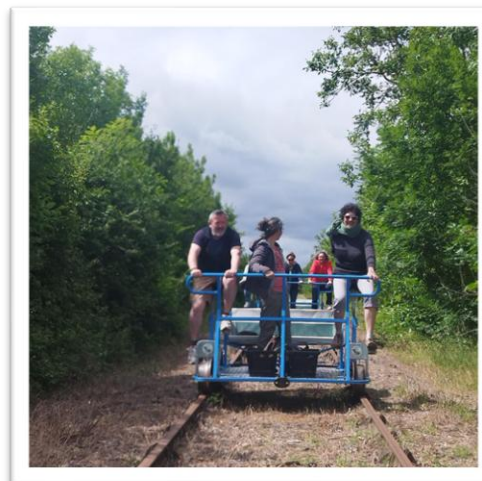


Etude des dossiers appelant des fonds LEADER

La commission tourisme du PETR du Pays Lauragais participe au comité technique du GAL, qui préanalyse les projets touristiques sollicitant des subventions LEADER.

En 2025, les dossiers suivants ont été examinés par le comité technique :

- développement et valorisation de la poterie artisanale Not,
- accueil hors les murs, par la communauté de communes Piège Lauragais Malepère,
- hébergement « o bonheur de Hamma », à Castelnaudary,
- développement du Vélo rail, à Saint-Félix Lauragais,
- mise en tourisme d'un ancien château pastelier (gîte écolabellisé), à Bourg-Saint-Bernard,
- aménagement de la guinguette du canal, au Mas-Stes-Puelles,
- schéma d'interprétation du canal du Midi, porté par la CCTDL,



Vélo Rail, éducteur PETR 2025

Les 3 dossiers suivants ont également été étudiés par un comité mixte tourisme/culture :

- la rénovation des Moulins de Laffon au Mas Saintes-Puelles,
- aménagement et valorisation du moulin à 6 ailes de Nailloux,
- mutualisation d'un emploi (poste culture) entre 3 associations - GE OPEP

COMPETENCES ET ACTIONS

Missions de développement

La commission culture



Co présidée par Christian FABRE & Serge SERRANO

Le développement culturel est une des missions "historiques" du PETR, depuis l'origine du Pays Lauragais. Cette mission est pilotée par la Commission culture qui fonctionne comme un espace de travail et de réflexion "ouvert" : elle est composée d'élus-e-s communautaires. Sont associés ponctuellement les élus-e-s et technicien-ne-s de collectivités partenaires, qui peuvent apporter leurs expertises et contacts en fonction des thématiques abordées.

Ponctuellement, la commission se transforme en Comité technique du GAL, en s'ouvrant à d'autres structures et collectivités partenaires, pour émettre des avis sur les projets culturels souhaitant obtenir des subventions LEADER. En 2025, une expérimentation a été menée dans le cadre du GAL sur l'accompagnement d'événements culturels, à travers la mise en place d'un Appel à Projets (présenté dans la partie GAL).

La mission développement culturel est accompagnée par la DRAC ainsi que par le GAL et son programme LEADER. Elle construit son action en collaboration avec des partenaires qualifiés du territoire, au premier rang desquels figurent ses EPCI membres.

En 2025, la Commission culture s'est réunie 4 fois.

La mise en œuvre de la stratégie culturelle du Pays Lauragais s'articule autour des axes suivants :

- 1 Promouvoir et développer l'offre culturelle
- 2 Structurer la création, la diffusion et le développement des pratiques amateurs
- 3 Co-construire la valorisation du patrimoine (Voir section Tourisme « Valorisation du patrimoine », p 33)

Axe 1 : Promouvoir et développer l'offre culturelle : la communication culturelle

Cet axe permet de favoriser la collaboration et renforcer le réseau culturel, pour contribuer ainsi à une dynamique culturelle enrichissante et durable.

La plateforme culturelle

Le site www.lauragais-culture.fr est conçu pour être la « porte d'entrée numérique » pour la culture en Pays Lauragais. En 2025, il a continué d'être abondé en contenus, contacts et événements culturels.

Il compte aujourd'hui 210 utilisateurs et recense 74 acteurs culturels.



La newsletter culturelle

Lancée en 2022, cette lettre d'information recense mensuellement l'offre culturelle du territoire. Elle est entièrement réalisée en interne, à partir des données mises en ligne par les acteurs culturels identifiés sur la plateforme culturelle. Elle permet, une fois de plus, de se rendre compte de la richesse de l'offre sur notre territoire.



En 2025, 11 newsletters ont été envoyées aux 117 contacts abonnés et aux 167 communes du territoire, 4 communautés de communes ainsi qu'aux membres de la Commission.

Vous pouvez facilement vous abonner à cette newsletter en vous rendant sur la plateforme culturelle ou en scannant le QRCode.

Axe 2 : soutien à la création, la diffusion et au développement des pratiques amateurs

Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle

Cet axe permet de garantir un accès équitable à la culture pour tous les jeunes, favoriser l'éveil artistique et la créativité et contribuer à la formation de citoyens éclairés et sensibles aux arts. Mais aussi : renforcer les partenariats entre établissements du territoire et acteurs culturels, enrichissant ainsi l'offre artistique et culturelle.

Faisant suite au bilan de la précédente Convention 2020-2023 et à la décision des élus de poursuivre le travail en cours sur l'EAC en signant une nouvelle Convention 2024-2026, l'année 2025 a été une année consacrée au suivi et à l'accompagnement d'une dizaine de porteurs de projets.

Les signataires se sont accordés sur les **3 axes généraux** suivants, pour le développement et la généralisation de l'EAC sur le périmètre du PETR :

- ➊ Développer et soutenir la présence d'artistes et de professionnels de la culture sur le territoire grâce à la découverte et à la pratique sur le temps scolaire
- ➋ Soutenir et structurer les pratiques amateurs en dehors du temps scolaire
- ➌ Favoriser et promouvoir les actions visant un accès et une plus grande implication de tous les publics

De plus, ils souhaitent porter un **intérêt particulier sur les projets** :

- Intégrant les équipements culturels du territoire au cœur de leur action ;
- Ciblant les publics « éloignés » de l'offre et des équipements culturels pour des raisons géographiques, socio-économiques, et médico-sociales ;
- Exploitant le champ disciplinaire cinéma / éducation à l'image ;
- Intégrant une dimension formation, exemplarité, transférabilité de l'action.

La mise en place et la coordination de ce dispositif sont assurées par le PETR du Pays Lauragais, via sa mission développement culturel.

Les actions proposées chaque année dans le cadre de la convention sont exclusivement portées par les collectivités du Pays Lauragais ou par des porteurs de projets privés (notamment associatifs) en lien direct avec ces mêmes collectivités et/ou avec les structures éducatives du territoire.

Liste des signataires :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| • DRAC Occitanie | • CC Castelnaudary Lauragais Audois |
| • DSDEN 11, 31 et 81 | • CC Piège Lauragais Malepère |
| • Département de l'Aude | • CC Terres du Lauragais |
| • Département de Haute-Garonne | • Commune de Bram |
| • PETR du Pays Lauragais | • Commune de Castelnaudary |
| • CC Aux Sources du canal du Midi | • Commune de Revel |
| | • Commune de Saint-Papoul |

Les Parcours de rayonnement culturel

Cet axe permet de dynamiser la vie locale, renforcer le lien social entre les habitants, offrir des opportunités d'accès à la culture pour tous.

Dans le cadre de la Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle, le PETR propose des parcours de médiation artistique gratuits à destination des habitants du territoire (en particulier les jeunes de 3-18 ans).

Après étude des candidatures, les élus sélectionnent deux compagnies ou collectifs d'artistes par an, pour proposer un parcours culturel qui s'implante de façon équilibrée sur le territoire. Chacune des quatre communautés de communes membres du PETR bénéficie de ce parcours en trois temps :

- Un temps de pratique artistique avec des jeunes ;
- Un temps de rencontre avec le public ;
- Un temps de diffusion d'un spectacle / d'une exposition.

Le temps de pratique artistique (atelier d'EAC) et le temps de rencontre avec le public sont à la charge du PETR, dans le cadre de la CGEAC, tandis que le temps de diffusion est pris en charge localement par une commune ou communauté de communes accueillant le projet. **Pour l'année 2025, les élus de la commission culture ont choisi la compagnie Tintalada, avec son projet « De traversées en traits versés » et l'association Topophone, pour son projet « En Scène ! Musiques et créations au cœur du Lauragais ».**

Compagnie Tintalada : « De traversées en traits versés »

Par les rencontres in situ et à travers l'écriture et sa mise en musique, le projet de Tintalada invite à exprimer comment on peut être transformé par les rencontres que l'on fait. Il fait ainsi grandir les liens entre les habitant·e·s d'un lieu, révèle leur singularité et le fil qui les unit dans et par-delà les territoires.

Ce projet s'est déroulé en deux temps : un premier avec les enfants des centres de loisirs, autour d'un stage de création et d'expression artistique, avec objectif final de production d'un morceau composé à partir des paroles qu'ils auront écrites. Dans un second temps, l'artiste Laure Cecilio s'est immergée pendant une semaine au cœur d'un village, pour aller à la rencontre de ses habitants, et ainsi recueillir leurs témoignages. A l'aide du musicien beatboxer Robin Goldstyn aka "Louni", elle a écrit et mis en musique ces paroles recueillies.

Ce travail a donné lieu à la représentation de deux spectacles dans les communes de Montgaillard-Lauragais et de Sorèze, offerts par le PETR du Pays Lauragais et par la Communauté de Communes "Terres du Lauragais".

Répartition :

- CC Aux Sources du canal du Midi : enfants de l'ALSH intercommunal "Aux Sources du Canal du Midi" et habitants de Sorèze
- CC Terres du Lauragais : enfants de l'ALSH intercommunal "Terres du Lauragais" et habitants de Montgaillard-Lauragais



« Les enfants ont pu rencontrer et échanger avec des professionnels du spectacle. Ils ont fait preuve de créativité et d'imagination dans la réalisation de la chanson, de la mise en scène et de la représentation. »

« Le projet a permis une rencontre avec des professionnels, de permettre une immersion dans l'univers des récits et de la musique à un public diversifié. »



Restitution riche en émotions avec les habitants du village de Montgaillard, au cœur de la prestation de Tintalada

Topophone : « En Scène ! Musiques et créations au cœur du Lauragais »

L'association Topophone est une association toulousaine qui développe depuis 2012 un programme facilitant l'accès à la musique au sein des territoires prioritaires et zones rurales de la région Occitanie, avec pour objectif d'utiliser la musique comme vecteur éducatif et d'insertion.

Avec ce projet, la musicienne animatrice Cynthia Lusson a animé pour les participants un stage de création et d'expression artistique, avec objectif final de production et d'interprétation d'un morceau composé par les enfants eux-mêmes, et accompagné des paroles qu'ils auront écrites.

Les projets se sont terminés par une restitution de leur chanson devant le grand public ainsi que par un concert interactif de la chanteuse Lykuin, offerts par le PETR du Pays Lauragais, par la Communauté de Communes "Castelnaudary Lauragais Audois" et par l'ANRAS.

Répartition :

- CC Castelnaudary Lauragais Audois : enfants de l'accueil de loisirs de Fendeille et jeunes de 12 à 18 ans accompagnés au sein du Pôle Social, Éducatif et Professionnel Olympe de gouges basé à Fendeille
- CC Piège Lauragais Malepère : élèves de l'École Intercommunale des Arts de Bram



« Les enfants et les parents ont apprécié ce qui a été une première expérience scénique pour beaucoup. La qualité des médiations et du rendu final a permis aux enfants et aux jeunes d'être valorisés pour le travail accompli. »

« Coordinateurs efficaces, précis et organisés. Animatrice compétente et à l'écoute des participants. J'ai retrouvé les enfants transformés tant musicalement que personnellement. »



90 bénéficiaires et 460 spectateurs

COMPETENCES ET ACTIONS

Contractualisation - Projet de territoire

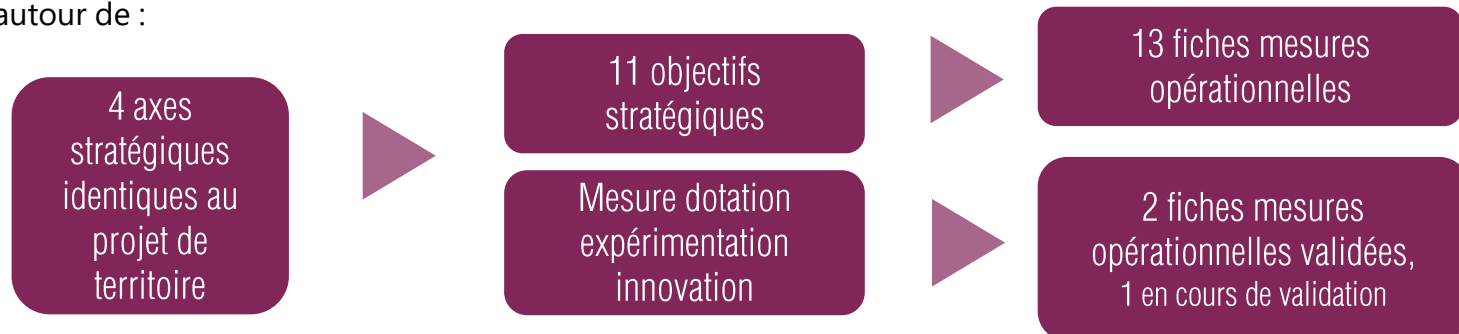


Co présidée par Sophie ADROIT & Nathalie NACCACHE

La contractualisation s'inscrit dans le cadre du projet de territoire, dans un souci de renforcer la coordination avec l'ensemble des partenaires interdépartementaux pour assurer une vision globale des dossiers et une cohérence territoriale. Le PETR porte les contractualisations suivantes avec ses partenaires :

La Région

Le **Contrat Territorial Occitanie 2022-2028**, signé le 4 décembre 2023 à Villefranche de Lauragais s'articule autour de :



Sur cette seconde programmation, 2022-2028, le PNR du Haut Languedoc et les Communautés de communes membres du PETR sont également signataires du contrat.

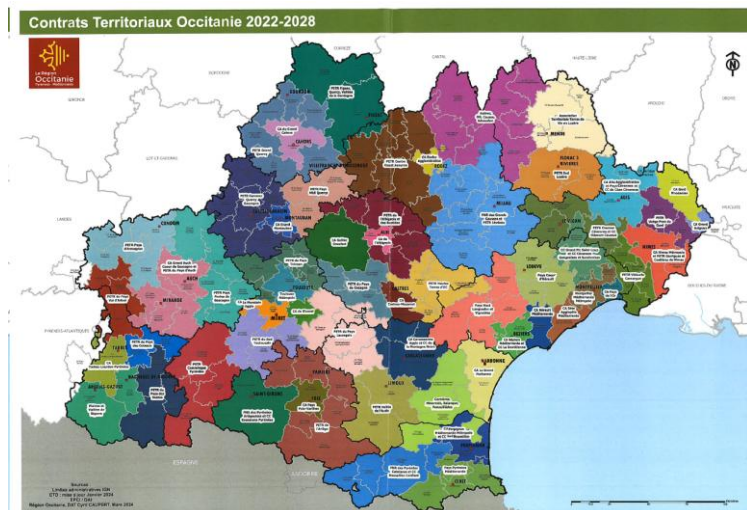
Les sous dispositifs du CTO du Pays Lauragais : Bourg centre (en étroite articulation avec le dispositif Petites villes de demain) et Dotation Expérimentation Innovation.

En 2025, la Région renouvelle son soutien à l'ingénierie territoriale du PETR à hauteur de 52 250€ dans le cadre de ces contrats.

La Dotation à l'Innovation et à l'Expérimentation (DIE)

Concernant la Dotation à l'Innovation et à l'Expérimentation, la Région a ouvert la possibilité aux signataires du CTO d'ouvrir des fiches mesures, spécifiques au territoire, qui permettront de bénéficier d'une enveloppe spécifique de 80 000 à 100 000 €. Celle-ci pourrait financer des projets jusqu'à 20% sur des dépenses d'investissement. Le Pays Lauragais a souhaité valoriser :

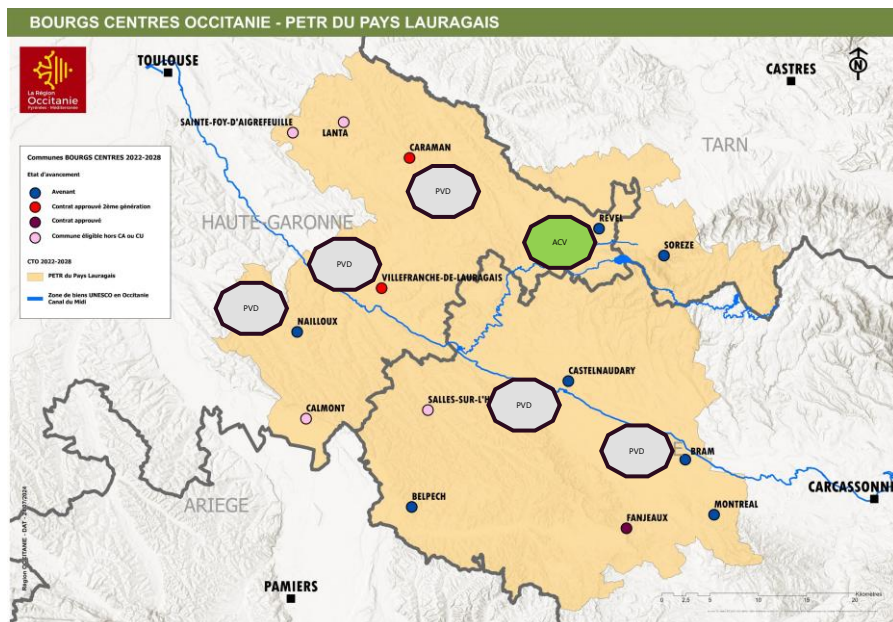
- ✓ L'accompagnement des projets valorisant le patrimoine local autour du canal du Midi et ses sources,
- ✓ *Le Lauragais un Territoire à Energie Positive* en favorisant de nouvelles formes de mobilité et des services adaptés. Cela vient en complémentarité du développement des services de trains et d'autocars mis en place par la Région sur le territoire (cadencement, tarification). Le dossier de l'association La Roue qui Tourne pour la création d'une maison de l'écomobilité à Castelnaudary a ainsi pu bénéficier d'une subvention DIE de 12 000€. Ce dossier est cofinancé par du LEADER. 3 autres dossiers sont en cours d'instruction.



Les contrats « bourgs-centres » et leurs avenants

Sur le programme 2022-2028, avec l'engagement de nouvelles communes et la signature d'avenants en 2025, le PETR du Pays Lauragais dénombre 10 communes bourgs-centres sur son territoire : Belpech, Bram (PVD), Caraman (PVD), Castelnau (PVD), Fanjeaux, Montréal, Nailloux (PVD), Revel (ACV), Sorèze et Villefranche-de-Lauragais (PVD).

La signature de ces contrats fait suite à un travail d'accompagnement partenarial entre les services de la Région et le PETR, la tenue de comités techniques et de comités de pilotage pour chacune des communes.



L'animation de comités techniques et comités de pilotages communs aux contrats CTO et CRTE

Réunis le 12 septembre 2025 au PETR, les membres du Comité de pilotage CTO – CRTE ont notamment pu échanger sur bilan de la programmation 2024, le programme opérationnel 2025, l'ingénierie territoriale, l'évolution du CRTE Lauragais, les perspectives de fin de mandat, les prochaines étapes, ou encore les actualités LEADER et FEDER.

La programmation CTO et CRTE Lauragais 2025



165 opérations inscrites au Programme Opérationnel 2025 dont :

- ✓ 54 projets liés à la rénovation énergétique/accessibilité des ERP
- ✓ 38 projets de services
- ✓ 29 projets patrimoniaux
- ✓ 22 projets d'espaces publics résilients et cours d'écoles
- ✓ 6 projets d'équipements sportifs
- ✓ 3 opérations de création/réhabilitation de logements
- ✓ 10 projets en lien avec la mobilité/liaison cyclables
- ✓ 3 ingénierie/animateur PETR; EPCI



Le Fonds Vert PCAET

337 468,20€ sollicités à destination du territoire par l'intermédiaire du PETR pour accompagner les 7 projets suivants :

- Recrutement d'un agent chargé des énergies renouvelables et planification
- Achat et installation de 2 bornes de recharge véhicules électriques
- Installation de récupérateurs d'eau de pluie sur les sites des services techniques
- Acquisition d'un véhicule électrique pour le service des ambassadeurs du tri
- Remplacement de la PAC aux services techniques de la Camave
- Désimperméabilisation des parkings de la crèche et siège de la CCPLM à Bram
- Création d'une piste cyclable (liaison cœur de ville-vallons du Griffoul- école de musique intercommunale)



Du contrat de relance vers un contrat de réussite de la Transition Ecologique (CRTE)

En décembre 2025, le comité syndical a délibéré en faveur de la signature d'un avenant au Contrat signé le 22 décembre 2021 pour la Réussite de la Transition Ecologique, entre le PETR du Pays Lauragais, ses communautés de communes Aux sources du canal du Midi et Terres du Lauragais ainsi que l'État, pour les années 2021 à 2026.

Il réaffirme les orientations stratégiques indiquées ci-après pour l'accélération de la transition écologique du projet de territoire approuvé en décembre 2015 :

- Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires
- Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique
- Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire
- Accompagner le territoire et les EPCI, optimiser le portage des actions collectives

- Une revue de projet a été réalisée avec l'Etat le 31 mars 2025.

Cette rencontre annuelle permet de faire un point sur les dossiers du Pays Lauragais déposés à la préfecture. Une revue de chaque projet est réalisée en séance sur la base des 3 tableaux transmis par la préfecture recensant les projets déposés au titre de la DETR/DSIL ou du Fonds vert et suivi budgétaire.

- Le PETR est partenaire des 3 dispositifs nationaux suivants :
 - PETITES VILLES DE DEMAIN : 5 communes du Pays Lauragais sont lauréates de ce dispositif (Bram / Castelnaudary / Caraman / Nailloux et Villefranche-de-Lauragais) en partenariat avec leurs intercommunalités.
 - ACTION CŒUR DE VILLE : Revel (depuis septembre 2018). L'avenant ACV2 a été signé en février 2024.
 - VILLAGES D'AVENIR : Fanjeaux, Saint-Papoul, Avignonet-Lauragais, Gardouch, St Felix-Lauragais et Sorèze.

Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (DRAC) 2024-2026

Faisant suite au programme 2020-2022 prolongé par avenant en 2023, le territoire a souhaité s'engager dans une nouvelle programmation en signant la CGEAC 2024-2026 (*cf partie culture page n°36*)

Le PETR a animé 3 CoTech et 1 CoPil en 2025, permettant l'étude de 10 dossiers. Par ailleurs, le Comité Technique du 16 septembre 2025 s'est déroulé dans les locaux toulousains de la DRAC Occitanie, en présence du Directeur régional adjoint délégué Frédéric Bourdin.

L'Europe



Programme LEADER 2023-2027

Cf partie Le GAL des Terroirs du Lauragais page n°42

ATI FEDER - FSE 2021-2027

Dossiers priorisés FEDER

le PETR du Pays Lauragais est chef de file dans le cadre de la Priorité 5 du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 et par convention signée en février 2023.

Le COPIL, organisé le 12 septembre 2025, a donné un avis favorable à un 4^{ème} dossier (en complément des 3 dossiers validés en 2024 présentés dans le tableau ci-à côté), celui de l'usine de Cenne Monestiés pour 150 000€ de subventions. Au total, ce sont **1,6 millions** fléchés sur le territoire du Lauragais pour les 4 dossiers.

Porteur du projet	Nom du projet	Coût €	FEDER maxi €*	% FEDER
CC Piège-Lauragais-Malepère	Le Poteau : point multiservices dédié aux services publics, au numérique et à la mobilité, situé à Gaja la Selve	1 400 000	700 000	50 %
CC Castelnaudary Lauragais Audois	Ecole de musique à Castelnaudary	5 411 816	600 000	11 %
CC Terres du Lauragais	Réhabilitation et extension de la crèche "le bonheur est dans le pré" à Lanta	1 057 000	150 000	14 %

* Montant FEDER maximum attribuable sous réserve de l'issue de l'instruction (définition de l'assiette éligible, éventuelle proratisation des autres cofinancements, commande publique notamment).

AVANTAGES DE LA CONTRACTUALISATION A L'ECHELLE DU PETR

La contractualisation à cette échelle permet :

- une cohérence globale des actions et missions du PETR sur l'ensemble du territoire (planification, développement territorial et outils financiers réunis au sein d'une même structure),
- une vision globale des projets publics et privés s'inscrivant dans la stratégie du PETR/GAL (élaboration d'une maquette annuelle des projets rentrant dans la stratégie du territoire sur la base des priorités des EPCI),
- un effet levier sur les financements à 2 niveaux :
 - **LEADER** : une enveloppe attribuée au territoire et gérée par le GAL des Terroirs du Lauragais,
 - **Région et Etat et FEDER** : des enveloppes gérées par les partenaires, échanges techniques favorisant le financement des projets identifiés par le PETR.

Le Pays assure l'animation des comités techniques, comités de pilotage communs aux 3 départements, élabore une maquette commune (2 contrats) sur la base des projets priorisés par les communautés de communes, mène des échanges préalables avec les différents co-financeurs pour optimiser les financements...

Qpilote- un outil mutualisé



Afin de renforcer la coordination et les échanges entre le PETR et ses 4 communautés de communes, le PETR s'est doté d'une plateforme partagée mutualisée (QPILOTE) pour 2 objectifs : faciliter le pilotage de la structure et la mission contractualisation (incluant le suivi du dispositif LEADER).

L'année 2025 a permis de poursuivre son déploiement, son paramétrage, selon la méthodologie adaptée au fonctionnement de chacune des communautés de communes.

Une nouvelle version avec des améliorations fonctionnelles en cours de test devrait pouvoir être déployée courant 2026.

Le PETR, pilote de cette expérimentation sur l'Occitanie, partage son expérience auprès des autres PETR ou Collectivités de France.

A noter : Les porteurs de projets (publics ou privés) doivent déposer leurs dossiers directement auprès des financeurs concernés. L'ingénierie de projet du PETR reste limitée pour les dossiers non éligibles au LEADER et s'inscrit en complémentarité avec les autres ingénieries existantes, notamment celles déployées par les départements.

Le projet de territoire : base des contractualisations

Les élus du PETR ont souhaité s'inscrire en continuité avec le projet de territoire validé en 2015 qui s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires
- Axe 2 : Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique
- Axe 3 : Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire
- Axe transversal : Accompagner le territoire et les CC, optimiser le portage des actions collectives

La transition énergétique est à la fois une orientation à part entière et une orientation transversale.

Le projet de territoire s'actualise annuellement au regard des propositions de chacune des commissions de travail thématiques et des actions validées en Comité Syndical.

COMPETENCES ET ACTIONS

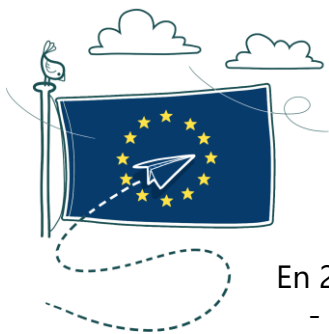
GAL des Terroirs du Lauragais



Présidé par Philippe GREFFIER

Rappel du contexte de la programmation LEADER portée par le GAL des Terroirs du Lauragais

Les missions d'accompagnement de l'équipe du GAL :



- ✓ Mettre en œuvre et animer la stratégie de développement local du GAL
- ✓ Apporter un appui aux porteurs de projets et à l'émergence de démarches collectives
- ✓ Elaborer les plans de financement (ingénierie financière)
- ✓ Assurer le suivi administratif des dossiers jusqu'à leur paiement

En 2025, l'équipe du GAL des Terroirs du Lauragais a travaillé sur 2 programmes :
- Fin de programme 2014/2022, avec les derniers paiements
- Avancée du programme 2023/2027

1 La fin de programme 2014 / 2022



Visite sur place du château Portos
en juin 2025

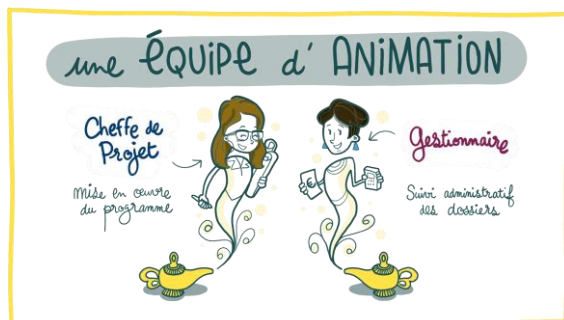
➤ Elle se traduit par le traitement des dossiers de paiement
Au 31/12/2025, sur les 107 dossiers programmés (subvention octroyée) :

- 17 visites sur place par la Région et par le GAL ont été réalisées. Il s'agit de la dernière étape avant le paiement de la subvention LEADER
- Tous les dossiers de paiement ont été finalisés et payés, terminant ainsi la programmation 2014-2022

Taux de paiement : 92% de l'enveloppe LEADER ont été distribués sur le territoire soit 4,2 millions d'euros entre 2014 et 2022.



Pour mener à bien cette mission dans les délais impartis, deux gestionnaires ont travaillé sur le programme 2014-2022, correspondant à 1,3 ETP.



Le comité de programmation, instance décisionnelle du GAL

Le comité de programmation est composé de 28 membres votants dont 14 membres du collège public et 14 membres du collège privé.

En 2025, 6 comités de programmation ont eu lieu dont 2 ont été organisés sur les communes de porteurs de projets :

- à Roumens où la commune a présenté le projet de point multiservices,
- au Mas-Saintes-Puelles, où les membres du comité de programmation ont pu visiter en amont de la réunion la poterie Not qui a bénéficié de fonds LEADER,

Ces comités de programmation ont permis de présenter :

- 38 dossiers en opportunité (=avis favorable au financement du projet)
- 14 projets en sélection (= notation du projet par le comité de programmation)
- 1 dossier en programmation (= vote de la subvention après instruction de la Région)



*Comité de programmation –
Mas Ste-Puelles, décembre
2025 – départ à la retraite de
Florence Juant-Glénat,
gestionnaire*

Le GAL continue son accompagnement auprès des porteurs de projet pour le dépôt des dossiers. 27 dossiers de demande d'aide ont été déposés en 2025 sur EUROPAC pour une enveloppe globale sollicitée de 771 000€, ce qui représente 35% de l'enveloppe.



*Comité de programmation à la communauté de
communes Castelnaudary Lauragais Audois en mai 2025*



*Visite de la Poterie Not par les membres
du comité de programmation le 9 décembre 2025*

Les comités techniques culture, tourisme et transition écologique ont travaillé également sur les priorités LEADER à soumettre au comité de programmation et sur une présélection des projets qui souhaitent solliciter du LEADER.

- **Tourisme** : 3 comités techniques : 12 projets étudiés.
- **Transition écologique** : 4 comités techniques. Ils ont examiné 5 projets, dont celui du PETR, et travaillé sur 2 versions de la grille de notation relative à cette thématique, une version a été validée par la suite par le comité de programmation.
- **Culture** : 2 comités techniques. Ils ont reçu les 4 lauréats de l'AAP évènementiels culturels et ont pré-noté leurs projets.



L'affiche du festival de l'Air à l'Imaginaire de la FAOL, un des quatre lauréats de l'AAP 2024-2025 qui a eu lieu en octobre 2025

En novembre, le comité technique a travaillé sur la mission culture du GAL pour 2026-2027, en lien avec les préconisations du forum culturel d'octobre et le bilan de l'Appel A Projets 2024-2025. Le comité technique a proposé de reconduire l'AAP pour 2026-2027, en prenant en compte l'évaluation de l'AAP 2024-2025. Ceci a été validé par le comité de programmation et l'AAP a ainsi pu être lancé en décembre.

Cette édition prévoit, une fois les lauréats sélectionnés, de les accompagner à travailler en réseau sur leurs principaux besoins identifiés.

Le suivi du programme 2023-2027

Sur les 100 projets identifiés pour le programme 2023/2027

- 16 ont été abandonnés pour diverses raisons (non retenus par le GAL / abandon du projet par le porteur / plan de financement ne permettant pas une subvention LEADER)
- 34 ont été déposés sur EUROPAC, accompagnés pour cela par le GAL et déjà 13 sont terminés et attendent leurs dépôts de paiement
- 13 opérations ont été finalisées au cours de l'année et sont prêtes pour déposer leur demande de paiement



Participation aux démarches partenariales et évènements :

- Rencontre TEPOS 2025 et lancement de TEPOS 2026 du 28 septembre au 2 octobre 2026

Les prochaines étapes 2026 :

1. Poursuivre l'accompagnement des projets et des dépôts de demande d'aide
2. Accompagner les porteurs de projet lors de l'instruction par la Région
3. Démarrer les dépôts des demandes de paiement
4. Sélectionner les lauréats pour l'AAP culture 2026-2027 et les accompagner.





Co présidée par François DEMANGEOT (rapporteur du budget) & Florence SIORAT (travaux)

2 réunions de la commission finances ont eu lieu en 2025.

Gestion financière de la structure

Budget Principal du PETR du Pays Lauragais :

Le Budget Primitif 2025

Le Budget Primitif 2025 a été voté le 10 avril 2025 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 1 101 426,69 € en section de fonctionnement et à 265 478,25 € en section d'investissement

Le Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2025 de 406 466,91 €.

Son Budget Annexe du GAL des Terroirs du Lauragais :

Le Budget Primitif 2025

Le Budget Primitif 2025 a été voté le 10 avril 2025 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 311 710,97 € en section de fonctionnement et à 4 400 € en section d'investissement.

Le Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2025 de - 141 282,54 €.

Son Budget Annexe « Toiture photovoltaïque » :

Le Budget Primitif 2025

Le Budget Primitif 2025 a été voté le 10 avril 2025 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 3 210,20 € en section de fonctionnement et à 1 210,20 € en section d'investissement.

Le Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2025 de 3 074,20€.

Le PETR ayant délibéré en octobre 2023 en faveur du passage de la nomenclature M14 à M57, cette année est marquée par la mise en place des **Comptes Financiers Uniques** à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les comptes 2025. L'équipe technique s'est attachée à la prise en compte de cette modification.

La ligne de trésorerie a été renouvelée à hauteur de 400 000 € pour l'année 2025 afin de palier le retard de paiement des subventions estimées à plus de 600 000€.

En 2025, l'ingénierie du PETR a bénéficié d'un accompagnement financier important de ses partenaires: l'ADEME, l'Agence de l'eau, le Département de la Haute-Garonne, la Région Occitanie, le Fonds Vert, la Drac, les fonds européens LEADER.

Un bâtiment exemplaire

Le siège administratif est équipé de 23 panneaux solaires permettant une autoconsommation et une revente de l'électricité. Un contrat de rachat sur 20 ans a été passé avec EDF. Il couvre la période du 19/07/2022 au 18/07/2042.

La consommation rachetée est prévue au tarif subventionné (10c€/kWh), avec un plafond de 1 600 heures soit : $1600 \times 8.4 = 13\,440$ kWh. Au-delà de ce plafond de 1 600 heures, le prix de rachat est de 5 c€/kWh.

La facturation que nous faisons à EDF pour la vente des kWh que nous injectons sur le réseau se fait annuellement. Pour information, les gains annuels sont les suivants :

- 2022/2023 = 1 036.50 €
- 2023/2024 = 1073.70 €
- 2024/2025 = 960 €

Le budget annexe de la toiture photovoltaïque porte sur l'électricité produite non autoconsommée et revendue.

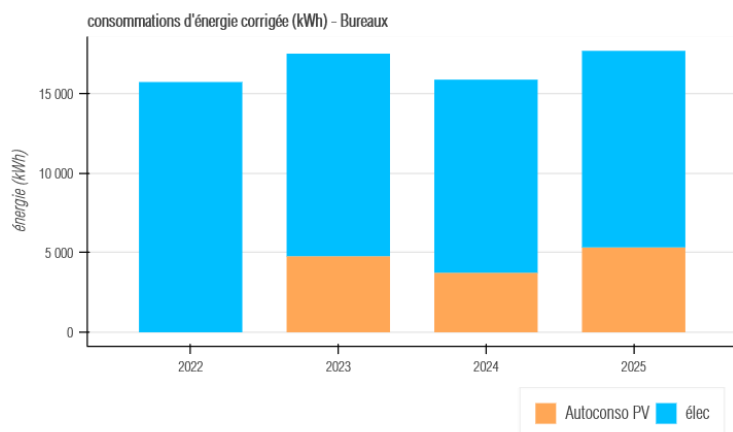
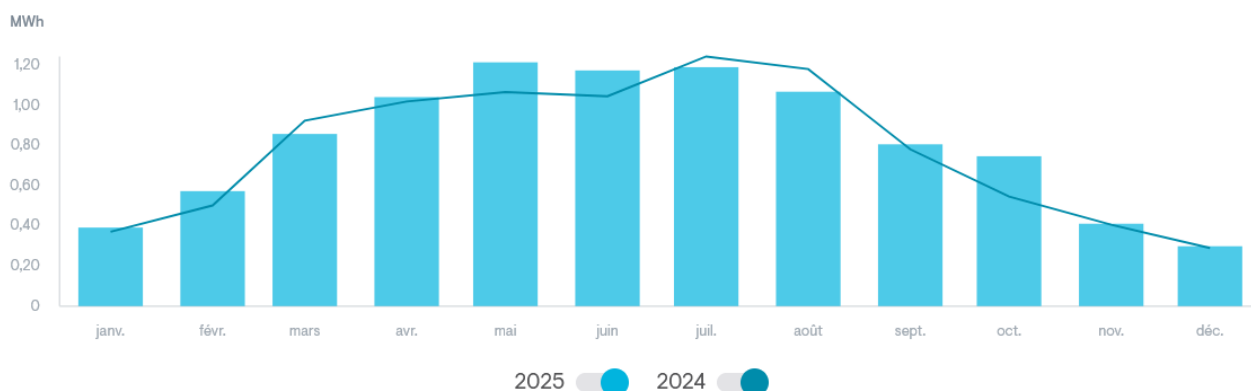
Energie produite :



9,8 MWh
2025



9,4 MWh
2024



Impact environnemental

Source : epa.gov



9,8 MWh
Équivalent

RÉDUCTION DU CO2
7,1 tonnes



Avec le soutien financier de :



FONCTIONNEMENT INTERNE

L'équipe administrative

Une équipe pluridisciplinaire

Toujours dans l'optique d'une équipe resserrée et mutualisée, dans une perspective de recherche de montages financiers optimisés auprès des partenaires financiers, plusieurs mouvements ont été opérés au sein des services sur l'année 2025 :

- Amandine Issaly-Dufau a remplacé William Dupré au poste de chargé de mission culture suite à sa mutation vers la commune de Nailloux;
- Eric Moreno a été renouvelé sur le poste d'animateur sobriété énergétique nouvellement créé;
- Florence Juan-Glénat a fait valoir ses droits à la retraite fin 2025. Son poste de gestionnaire GAL a été remplacé par la création d'un poste à 80% gestionnaire GAL et 20% chargé de développement territorial PETR;
- Clémence Poyvre a intégré l'équipe du PETR le 1/09/25 en tant que coordinatrice générale du projet TEPOS en Lauragais,

Enfin, le profil du poste sur la mission Développement territorial, laissé vacant, n'a pas été ouvert car en attente des orientations issues des nouvelles priorités du projet de territoire et de la stratégie LEADER. Les différentes missions du poste ont été réparties entre les agents au sein de l'équipe (animation du CODEV notamment), ou abandonnées.

Une ingénierie mutualisée, dynamique, motivée et efficace

Equipe pluridisciplinaire de 11 agents en 2025, composée de :

- ❖ 6 agents titulaires
- et 5 contractuels dont 2 en CDI
- ❖ 9 femmes et 2 hommes.



Noël équipe 2025

Départ de Florence Juan Glénat

*Eductour équipe – La canopée Dentelée
juin 2025 – La Pomarède*



Les agents du PETR du Pays Lauragais



Sylvie FORESTIER

Directrice

04 68 60 56 55
06 35 50 37 84



Delphine BAQUER

Assistante de direction

04 68 60 70 68



Eric MORENO

Animateur sobriété

énergétique
04 68 60 70 72
06 08 97 48 44



Julie GOUËT

Chargée de mission
transition énergétique

04 68 60 70 69
06 70 19 34 08



Pauline ROY

Chargée de mission
urbanisme &
aménagement

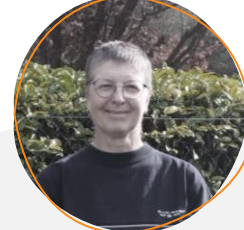
04 68 60 56 57



Clémence POYVRE

Coordinatrice

TEPOS 2026
04 68 60 70 73
06 19 48 10 77



Jacqueline PLANQUES

Agent d'entretien



Lise VERGUET

Chargée de mission
tourisme et communication

04 68 60 70 71



William DUPRE

Chargé de mission
développement culturel

04 68 60 56 58

Remplacement
depuis le 01/06/25



Amandine ISSALY-DUFAU

Chargée de mission
développement territorial

04 68 60 56 58

Remplacement à
compter du 01/01/26



Laurie MILESI

Cheffe de projets du GAL
& contractualisation

04 68 60 56 56
06 35 50 91 88



Isabelle SINACOLA

Gestionnaire du GAL/PETR

04 68 60 56 54



Florence JUAN GLENAT

Gestionnaire du GAL

04 68 60 70 70

L'équipe du GAL des Terroirs du Lauragais

FONCTIONNEMENT INTERNE

Le fonctionnement quotidien

Le télétravail, mis en place depuis 2021 s'est poursuivi selon les mêmes règles en 2025.

La médecine du travail Prévaly a été missionnée par le PETR pour évaluer l'ergonomie des postes de travail de chaque agent. Cette visite sur site a donné lieu à des préconisations d'amélioration du bien-être des agents.

Gestion administrative, autres fonctions support

- Ressources humaines, avancement de carrière, formation, paie
- Renouvellement de l'assurance statutaire auprès du centre de gestion de la Haute-Garonne,
- Accueil physique et téléphonique
- Traitement des courriers, abonnements, affaires courantes
- Veille juridique et actualités diverses
- Suivi du RGPD...



La communication

- L'année 2025 a été marquée par deux éléments phare :
 - la refonte du site internet institutionnel www.payslauragais.com et de l'extranet, avec l'appui de l'agence Très Bien. Le nouveau site a été mis en ligne le 2 octobre 2025.
 - Le pilotage de la réalisation d'un film de promotion pour le projet TEPOS 2026



Par ailleurs, les actions de communication se sont poursuivies durant l'année, par exemple :

- Elaboration en interne de tous les supports de communication du PETR et du GAL (guides, flyers, affiches etc...)
- Présence régulière sur les réseaux sociaux (Facebook, Youtube, LinkedIn et Instagram)
- Rédaction de communiqués, relation avec la presse
- Animation et gestion de la plateforme culturelle www.lauragais-culture.fr du PETR

En 2025

12
Newsletters
diffusées

+ de
50
publications
LinkedIn

7
publications
Instagram

215
utilisateurs
de la
plateforme
culturelle

Relais
locaux CC
et
communes

Une
dizaine
d'articles
parus dans la
presse

+ de 50
publications
Facebook

Adresse administrative :

PETR du Pays Lauragais
3 chemin de l'Obélisque
11320 Montferrand

☎ 04 68 60 56 54

✉ contact@payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais
☎ 04 68 60 56 56 / 06 35 50 91 88

Retrouvez-nous sur



Pays Lauragais : www.payslauragais.com
Plateforme culturelle : www.lauragais-culture.fr

Facebook Pays : <https://www.facebook.com/PaysLauragais/>
Facebook Canalathlon : <https://www.facebook.com/canalathlonLauragais/>
Linkedin : <https://www.linkedin.com/company/petr-du-pays-lauragais/>
Soundcloud : <https://on.soundcloud.com/4dmdv>